



Mention

Géographie et Aménagement

Spécialité

**Géographie de l'Environnement et du
Paysage**

Master 1

RAPPORT DE STAGE

*« Comment valoriser un patrimoine bâti étroitement lié à un
patrimoine naturel ? »*



**REBOZA Nomeny
Johanna**

M1 GEP (2015-2016)

*Maître de stage:
Alexandre TAHON*

*Tuteur de stage : Léa
SEBASTIEN*

Soutenu le 09/09/2016

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier dans un premier temps, toute l'équipe pédagogique du Master I GEP (Géographie de l'Environnement et du Paysage) de l'Université de Toulouse – Jean Jaurès, pour avoir assuré la partie théorique de ce stage ainsi que tous les étudiants et le corps en enseignant pour avoir assuré la réussite de cette année.

Je remercie également Madame Léa SEBASTIEN, mon tuteur de stage, pour l'aide et les conseils qu'elle m'a donné tout au long dans ce rapport.

Je tiens à remercier tout particulièrement et à témoigner toute ma reconnaissance aux personnes suivantes, pour l'expérience enrichissante et pleine d'intérêts qu'elles m'ont fait vivre durant ces deux mois au sein de la délégation Midi-Pyrénées de la Fondation du patrimoine :

- Monsieur Alexandre TAHON, mon maître de stage, pour ses conseils et le temps qu'il m'a consacré tout au long de cette période,
- Monsieur Rémi PAULIN, chargé de mission à la Délégation, pour son suivi et sa confiance dès mon arrivée à la Fondation ; sans oublier ses conseils et recommandations lors de l'élaboration de ce rapport,
- Monsieur Bernard CASSAGNET, Délégué Régional Midi-Pyrénées, pour son accueil au sein de la structure.

Ainsi, j'ai apprécié cette équipe dynamique et sympathique qui a rendu ce stage le plus agréable possible, tout en étant très formateur.

INTRODUCTION

Ce rapport présente le travail que j'ai effectué à la délégation Midi – Pyrénées de la Fondation du patrimoine, à Toulouse, du 04 Juillet au 26 Août 2016, dans le cadre de mon master I GEP (Géographie de l'Environnement et du Paysage).

Plusieurs missions m'ont été confiées, notamment l'identification du patrimoine qui vaut la peine d'être préservé, valorisé et restauré, dans la continuité du travail d'un autre stagiaire sur l'élaboration d'un inventaire des zones naturelles ayant à la fois un patrimoine naturel et culturel en Midi-Pyrénées. Mon travail a pour objectif d'exploiter davantage le volet « patrimoine naturel », plus ou moins méconnu encore dans la Délégation Régionale. Il est alors question ici de s'intéresser à la valorisation liée au patrimoine naturel, dans un premier temps, et de dériver sur le patrimoine bâti étroitement lié à ce patrimoine naturel, dans un second temps. Comment valorise-t-on alors le patrimoine bâti inclus dans un patrimoine naturel ? C'est ce que j'ai développé tout au long de mon stage.

Concrètement, j'ai travaillé sur un dossier en collaboration avec la LPO Aveyron¹. En effet, j'ai élaboré une fiche de synthèse de candidature, un fonds national de la Fondation du patrimoine pour la restauration et la mise en valeur d'un élément patrimonial naturel. De plus, la Fondation m'a initiée à la constitution d'une demande de subvention pour ce projet. Ce document présentera le territoire et son patrimoine à valoriser et sera soumis aux partenaires susceptibles de soutenir et de financer le projet.

Afin de proposer une offre aux partenaires, des conventions sont mises en place, dans le cadre d'une valorisation au sein d'un Parc Naturel. J'ai donc étudié le cas d'un Parc Naturel Régional : le PNR des Grands Causses. J'ai élaboré une demande de souscription pour la restauration d'une Noria et d'un Aqueduc à Camarès, puis j'ai construit un dossier de demande de mécénat² pour ce projet. Enfin, j'ai réalisé deux demandes de mécénat pour deux projets de restauration : celle de la Grange de Castel d'Alzac à Saint-Jean d'Alcapiès et celle du moulin à vent de Pousthomy.

Tout au long de ce rapport, j'expliquerais comment j'ai répondu à ma problématique principale et je montrerais comment faire vivre un mécénat au profit du patrimoine naturel local.

¹ LPO Aveyron : Ligue pour la Protection des Oiseaux du département d'Aveyron.

² Le mécénat est **un don**, d'une entreprise ou d'un particulier, à une activité de restauration de patrimoine de son choix. Cet engagement peut être réalisé en argent, en nature (don de produits) ou en compétences, et concerner des domaines très variés : social, culture, éducation, santé, sport, environnement, recherche... (cf. partie 2-a).

Sommaire

INTRODUCTION.....	2
I- Etat de l’art.....	4
1- La notion de patrimoine	4
2- Le processus de patrimonialisation.....	5
II- La Fondation du patrimoine	7
1- Présentation de la structure	7
a) Historique.....	8
b) Organigramme.....	9
c) Leurs missions et moyens d’action	11
2- Les partenariats et les collectivités territoriales	12
a) Le mécénat d’entreprise	12
b) Le soutien aux associations œuvrant en faveur du patrimoine	13
c) Les aides accordées à l’insertion et aux métiers du patrimoine.....	14
3- Le guide pratique de souscription	14
III- Présentation du terrain d’étude :	15
1- La délégation Midi-Pyrénées de la Fondation du patrimoine	15
2- De l’échelon local à l’échelon national ?	16
IV- Etude de cas : Les projets en cours	18
1- Méthodologie, objectifs et missions	18
2- La Réserve Naturelle Régionale « les coteaux du Fel »	19
a) La convention de souscription.....	19
b) La demande de subvention.....	20
3- Le projet de restauration de Lébadé dans la Réserve Naturelle Régionale « les Coteaux du Fel ».....	22
a) La fiche synthèse de candidature.....	22
b) La demande de subvention.....	25
4- Le Parc Naturel Régional des Grands Causses : les demandes de mécénat de l’Aveyron	35
a) Projet de restauration de la Grange du Castel d’Alzac à Saint-Jean d’Alcapiès.....	35
b) Projet de restauration et de remise en valeur du moulin à vent de Pousthomy.....	38
5- Moulin – manège, Noria et Aqueduc de Camarès	42
a) La demande de souscription.....	42
b) Le dossier de demande de Mécénat Agno’interPro.....	50
CONCLUSION	51
V- Bibliographie	52
VI- Annexes	53

I- Etat de l'art

1- La notion de patrimoine

Le patrimoine est un ensemble de biens, matériels ou immatériels, dont l'une des caractéristiques est de permettre d'établir un lien entre les générations, tant passées que futures. Il est donc lié à un héritage à transmettre, issu de l'histoire, plus ou moins ancienne, du territoire ou d'un groupe considéré.

Dans ce sens, le patrimoine tend à avoir une dimension collective et sa conservation relève de l'intérêt général. Constitué de biens issus d'investissements réalisés dans le passé, mais aussi dans le présent, dans le cadre d'une conservation, le patrimoine est un construit social. Il n'existe pas, a priori, même s'il est élaboré à partir de biens existants qui constituent en quelque sorte un patrimoine potentiel ou en puissance. Il est donc nécessaire de recenser ces patrimoines à valoriser pour qu'ils subsistent le plus longtemps possible. Effectivement, la présence de ces édifices permet de mettre en valeur l'identité d'un territoire et raconte toute son histoire. C'est l'une des principales motivations des individus à participer à la sauvegarde, à la restauration, et à la rénovation de ses monuments (fours, moulins, chapelles, lavoirs, lavognes, sites archéologiques,...) qui gagnent ainsi le statut de biens patrimoniaux.

C'est là que la Fondation du patrimoine entre en action, afin que ces biens naturels (landes, forêts,...), immatériels (légendes, histoire,...) et tangibles (monuments de toute taille) soient le plus valorisés que possible. En effet, il faut que ces sites soient accessibles pour faciliter leur conservation future. Il existe différents types de patrimoine mais nous allons nous intéresser ici au patrimoine culturel et naturel principalement. Pour cela, nous allons approfondir les liens qui peuvent exister dans leur valorisation et dans les actions en vue de leur protection.

C'est en 1830 que les historiens commencèrent à s'intéresser à la notion de patrimoine en établissant le premier classement des monuments historiques et en créant la loi de 1913 sur les monuments historiques. Ces derniers restent à ce jour la base de toute action de protection et de conservation du patrimoine monumental et mobilier. C'est bien plus tard que les géographes commenceront à prendre part à la question du patrimoine, par le biais de l'aménagement et du développement local, des constructions identitaires propres à chaque territoire, des jeux d'acteurs, des conflits socio-politiques, etc. le processus de patrimonialisation est alors lancé.

2- Le processus de patrimonialisation

La patrimonialisation, selon le Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés de Jacques LEVY et Michel LUSSAULT, est le « processus s'appliquant aussi bien à un objet qu'à une réalité idéale ». Voici une carte de la France montrant globalement les sites patrimoniaux du territoire.



Figure 1 Les 37 sites français

Pour qu'un héritage soit patrimonialisé, il faut nécessairement un événement déclencheur qui remette en cause son usage antérieur et/ou sa conservation. Cela peut être l'arrêt d'une activité particulière sur le site, le changement de propriétaire ou encore un projet de démolition, qui, modifiera l'usage de l'espace en question.

Le processus de patrimonialisation varie fortement d'un territoire à l'autre. Il est donc important de s'intéresser à chaque commune afin d'observer la différence de gestion qu'il peut y avoir. L'appropriation du patrimoine par la population donne un rôle essentiel aux associations locales qui s'impliquent dans les processus de patrimonialisation et la gestion du patrimoine.

Elles jouent en effet un rôle décisif en la matière, tout particulièrement en ce qui concerne le patrimoine modeste local qui, du fait de la diversité et du nombre des biens qui le constituent, échappe, pour une bonne part, aux instances officielles. Avec l'aide de structures telles que la Fondation du patrimoine, ces associations contribuent à la restauration, la rénovation et la mise en valeur du patrimoine (bâti, culturel, naturel,...). De plus, le travail bénévole de restauration et d'animation accompli dans le cadre associatif est très bénéfique à la valorisation du patrimoine en question. Chacun peut alors participer à la préservation du patrimoine qui lui tient à cœur.

Pour qu'un processus de patrimonialisation soit alors favorable au développement, il est fondamental que les actions de ces associations se coordonnent avec celles de la population et des différents donateurs pour que des arbitrages soient rendus entre leurs intérêts divergents. C'est là, essentiellement, le rôle des pouvoirs publics.

De ce fait, le contexte politique et administratif joue un rôle décisif dans les processus de patrimonialisation. D'une part, il va sans dire que l'élaboration d'un cadre juridique (codes d'urbanisme, permis de construire, zones de protection...) est une de leur activité propre. Elle suppose également que les élus ont la capacité administrative et juridictionnelle pour promouvoir le développement local et, par extension, la sauvegarde du patrimoine. D'autre part, les pouvoirs publics peuvent jouer un rôle de coordinateur et d'arbitrage à divers niveau territoriaux, pouvant s'étendre du local à l'international. Or, pour que cette dynamique puisse fonctionner, il est nécessaire que ces autorités publiques aient les mêmes logiques d'action.

Les conceptions de la patrimonialisation de l'UNESCO ou de la Banque mondiale ne sont pas nécessairement celles des autorités locales qui peuvent, elles-mêmes, différer de celles des pouvoirs publics nationaux. Ce rôle essentiel des pouvoirs publics l'est non seulement par l'apport de financements publics, mais aussi par l'aptitude des élus locaux à coordonner et stimuler, ou, au contraire à freiner, les initiatives privées. De plus, ils sont à même d'initier des projets à des niveaux géographiques et administratifs (regroupements de communautés de communes, département) plus larges que ceux d'origine privée, inévitablement plus localisés et dispersés. Mais, dans chaque cas, il ne faut négliger aucune force relative, tant économique que politique ou sociale, des divers acteurs intervenants ou susceptibles d'intervenir dans le processus de patrimonialisation ou de gestion du patrimoine.

Ainsi, l'impact du patrimoine sur le développement local dépend largement de la capacité des autorités publiques locales à agir de façon coordonnée entre elles mais aussi et surtout avec les autres acteurs. Chaque territoire peut alors gérer, comme il le souhaite, la gestion et la conservation de son patrimoine, en plus de l'exploitation de celui-ci.

II- La Fondation du patrimoine

1- Présentation de la structure

La fondation du patrimoine a été créée par la loi du 2 Juillet 1996 et a été reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997. Elle a pour missions principales de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine national, tout particulièrement celui non protégé par l'Etat (maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, patrimoine industriel, mobilier, naturel...).

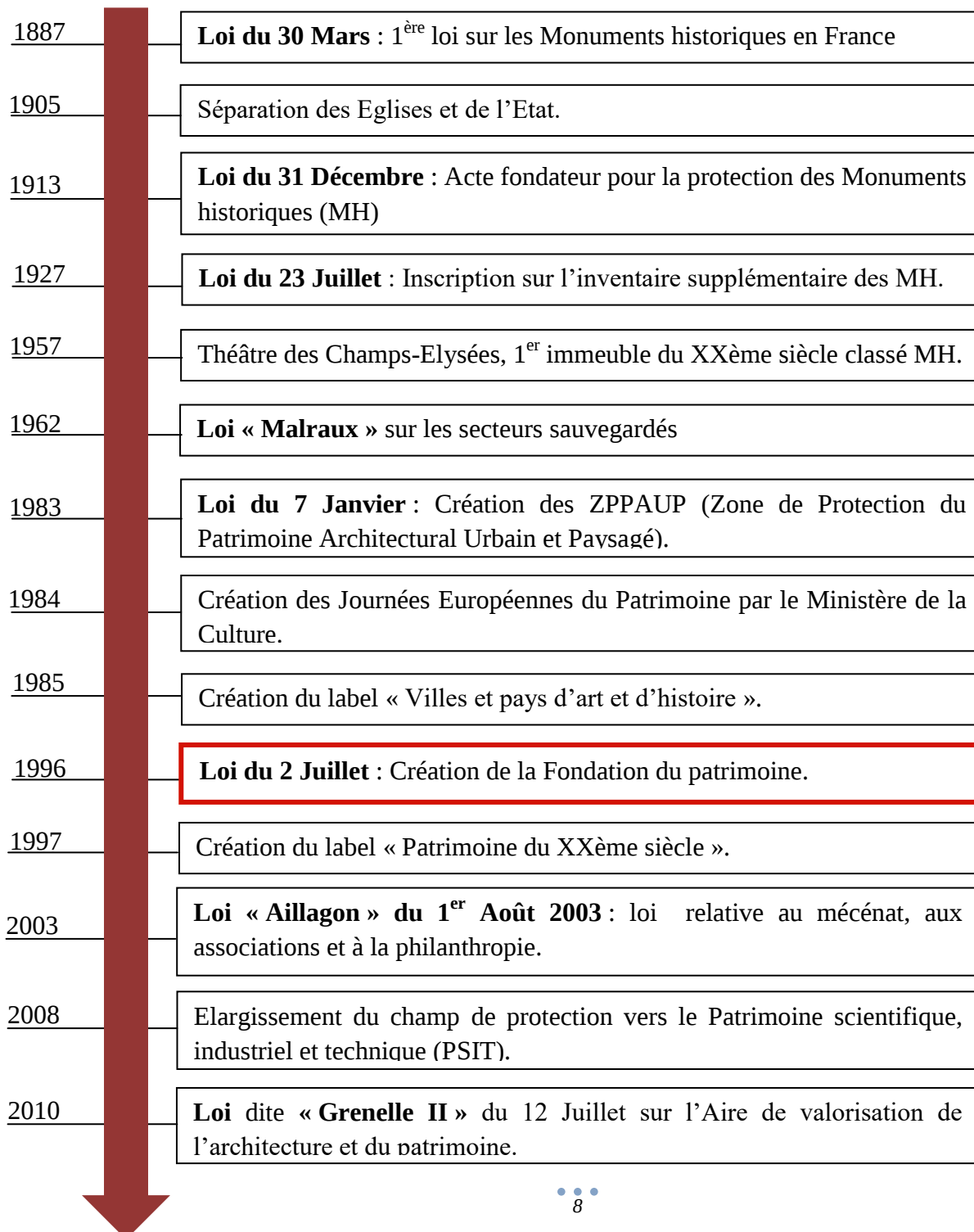
Tous les types de patrimoine de proximité sont éligibles à l'action de la Fondation. Aux côtés de l'Etat et des principaux acteurs du secteur, elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets, permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou une partie de leurs travaux, et mobilise le mécénat d'entreprise.

La Fondation fédère toutes les énergies tant collectives (associations, collectivités territoriales, entreprises) qu'individuelles, autour de programmes concertés destinés à restaurer et à valoriser des édifices importants. Elle est non seulement reconnue d'utilité publique, mais est aussi habilitée à recevoir les dons de toutes personnes physiques ou morales qui souhaitent apporter leur soutien à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine local ou national. Ainsi, toute personne peut soutenir un projet sous forme de dons au titre d'impôt sur le revenu, d'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) ou au titre d'impôt sur les sociétés en apportant un mécénat financier, de compétence, en nature, sous forme de produit-partage ou en intégrant un club de mécènes, s'il s'agit d'une entreprise. Nous détaillerons les formes de mécénat dans une autre partie plus tard.

Outre les dons, la Fondation du patrimoine est apte à recevoir des dispositifs testamentaires appelés « legs » qu'elle peut affecter à n'importe quel projet, selon les volontés du testateur. Ces dons et legs ouvrent droit à des avantages fiscaux et profitent autant à la fondation qu'aux donateurs eux-mêmes.

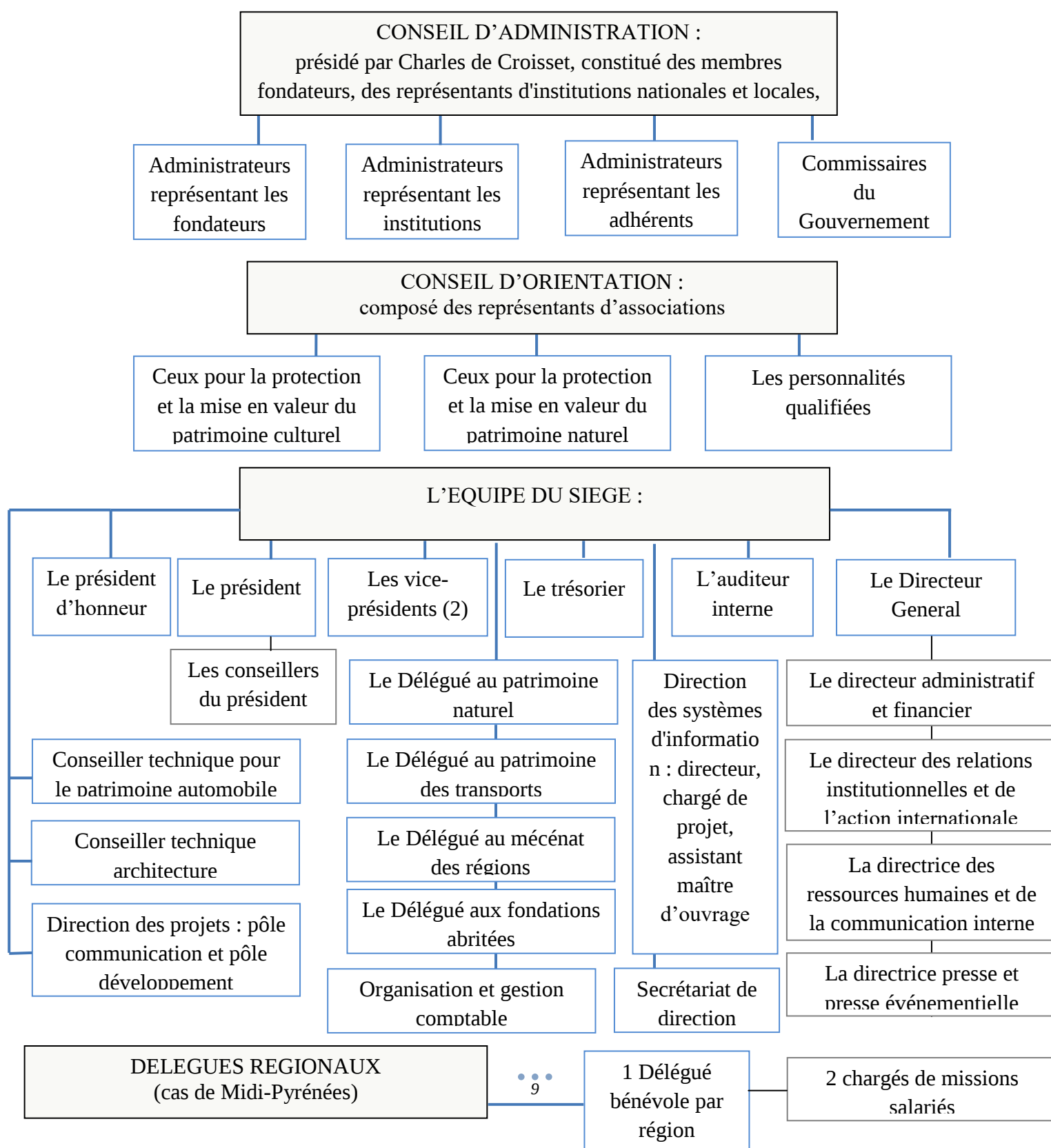
a) Historique

Suite à des accords avec le Président de la République et le Ministère de la Culture, Edouard de Royère, Président d'Honneur de la Fondation, constitue en 1997 le capital de la Fondation du patrimoine en rassemblant, à hauteur de 6 millions d'euros, les apports de 13 membres fondateurs. Ils seront rejoints en 2000 par la Fédération Française du Bâtiment. Voici quelques dates importantes dans l'histoire de la Fondation du Patrimoine :



b) Organigramme

La fondation du patrimoine, dont le siège national se trouve à Paris, comprend une vingtaine de salariés et est représentée à l'échelon de chaque région et de chaque département par un délégué bénévole. L'affectation d'un don à un projet, que ce soit affectivement et/ou géographiquement, est une spécificité forte de la Fondation du Patrimoine. En effet, elle a un réseau de 500 bénévoles et 65 salariés répartis sur l'ensemble du territoire.



C'est au niveau des délégations régionales que sont choisis les projets soutenus et que sont constitués les dossiers de financement correspondants. Ces dossiers validés par les délégations sont ensuite envoyés au siège pour être validés. Aujourd'hui plus de 2 700 projets ont été soutenus, pour un montant global de travaux équivalent à plus de 280 Millions d'euros, dont 20 Millions d'euros de dons reçus.

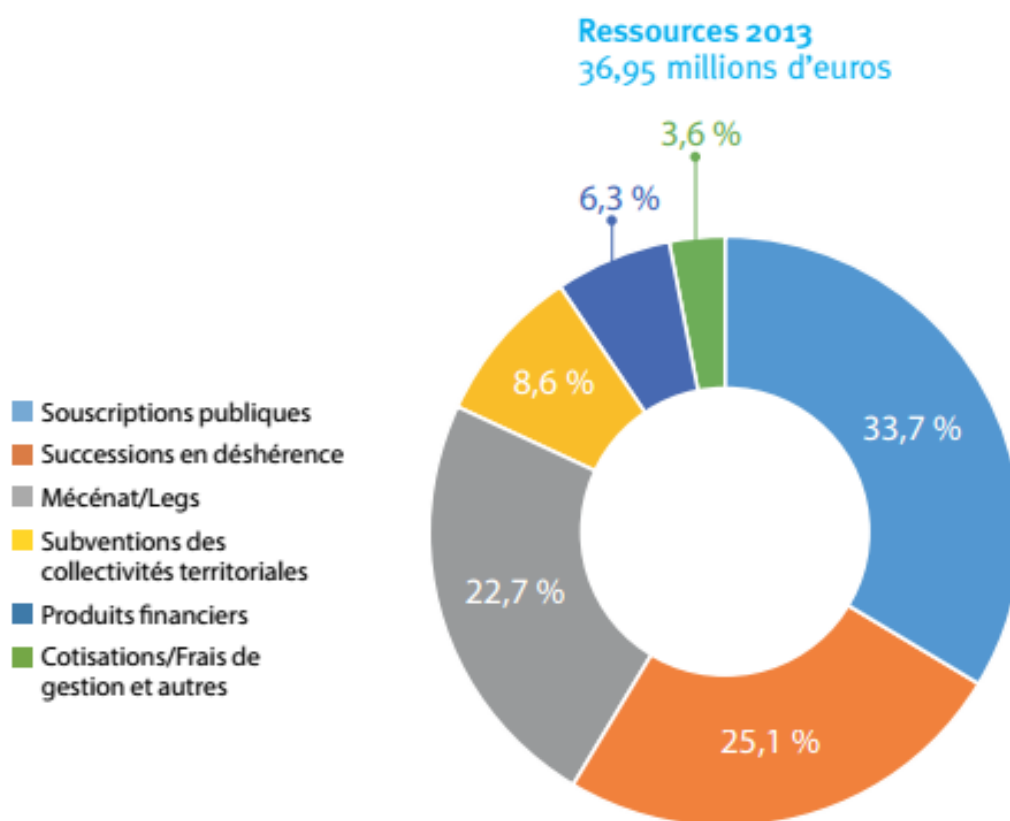


Figure 2 Répartition des ressources globales de la Fondation, en 2013, selon leur nature
SOURCE : Fondation du patrimoine

Les fonds privés (70% en 2015) sont composés des cotisations des personnes physiques ou morales qui sont adhérentes de la Fondation, du mécénat d'entreprises et de particuliers, du produit des souscriptions publiques, des legs, des produits financiers issus des placements, etc.

Quant aux ressources publiques (30% en 2015), ce sont principalement les subventions régionales, départementales et ceux venant des établissements publics.

c) Leurs missions et moyens d'action

La Fondation du patrimoine possède une large gamme de moyen d'actions donc un label accordé aux propriétaires privés dans le cadre de travaux de restauration extérieurs d'édifices visibles de la voie publique. Ce label offre aux bénéficiaires des réductions fiscales incitatives et/ou de subventions. Aujourd'hui, la Fondation du patrimoine est le seul organisme privé habilité par le Ministère de l'Economie et des Finances à pouvoir octroyer de cette aide fiscale attachée au patrimoine privé non protégé.

La Fondation du patrimoine a pour missions principales de promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager. Il sera alors question d'identifier des édifices ainsi que des sites menacés de dégradation ou de disparition afin de sensibiliser les acteurs locaux à la nécessité de leur sauvegarde. Le volet communication et sensibilisation est important ici car il est indispensable de susciter et d'organiser des partenariats publics/privés, en vue d'une collaboration avec les services de l'Etat.

Ce partenariat se fait également au niveau des régions, des départements, des communes et des associations locales concernées. Cela permet à la Fondation de mobiliser un mécénat d'entreprises locales via des clubs de mécènes.

Les souscriptions publiques (recueil des dons publics) sont alors les sources de financement principales par lesquelles les projets de sauvegarde et de rénovation du patrimoine public et associatif sont soutenus. Les fonds collectés sont reversés au maître d'ouvrage c'est-à-dire à la commune ou à l'association en charge du projet.

Enfin, elle est chargée de favoriser la transmission des savoir-faire et la création d'emplois. Cela correspond à des activités avec les entreprises locales et à la favorisation de la formation des jeunes dans le but de transmettre des métiers traditionnels liés au bâti ancien. La Fondation du patrimoine est un créateur d'emplois.

2- Les partenariats et les collectivités territoriales

La Fondation travaille avec les régions, les départements et les communes en intégrant des représentants de chaque collectivité territoriale au sein de son conseil d'administration³. Elle est liée par des accords de partenariat avec 14 régions et 81 départements, qui proposent des aides financières favorisant le développement de l'action locale. De plus, chaque commune œuvre dans la mise en valeur des actions de sauvegarde du patrimoine bâti de proximité. En 2015, 4 510 communes et 103 intercommunalités (17,3% de communes adhérentes) ont rejoint la Fondation du patrimoine.

a) Le mécénat d'entreprise

La Fondation du patrimoine propose aux entreprises de s'associer à des actions de mécénat conçues en fonction de leurs spécificités propres (secteur d'activité, implantation géographique, histoire, etc.). Cette action leur permettra de participer à la valorisation de leur patrimoine local tout en se faisant connaître davantage. De plus, ce procédé leur permettra de bénéficier d'une réduction fiscale, au titre d'impôts sur le revenu, d'impôts de solidarité sur la fortune ou d'impôts sur les sociétés.

Ce mécénat peut s'exercer sous différentes formes :

✧ Mécénat financier :

Cette forme de mécénat se traduit par des dons financiers d'entreprise pour une mission ou un projet particulier, en accord avec la Fondation du patrimoine. Cela peut être pour la sauvegarde du patrimoine naturel (mares à sauvegarder,...) ou alors d'un élément patrimonial public ou privé (clochet d'Eglise, rénovation de château,...).

✧ Mécénat en nature :

Les entreprises peuvent faire don de matériaux (ciment, briques,...) à la Fondation du patrimoine, pour aider à la restauration d'un édifice de son choix. Ce mécénat peut se traduire également par des prêts de locaux, comme par exemple la mise à disposition de bureaux pour héberger, gracieusement, un des délégués. Ces dons s'accompagnent de réduction d'impôt, calculée en fonction des coûts hors taxe des matériaux fournis.

³ Voir organigramme de la Fondation (partie II-1-b).

* Mécénat de compétence :

Dans ce cas, l'entreprise met à disposition de la fondation du patrimoine un salarié possédant des compétences particulières pour aider dans un projet. Ce type de mécénat est aujourd'hui encore peu connu des entreprises alors qu'il possède plusieurs avantages. En effet, mis à part l'avantage fiscal, la Fondation pourra faire connaître le savoir-faire de cet artisan parmi ces contacts et ainsi valoriser le travail de l'entreprise dans lequel ce salarié travaille.

* Produit-partage⁴ :

Ce mécénat consiste à reverser une partie du prix de chaque produit ou service vendu à un ou plusieurs projets publics ou associatifs soutenus par la Fondation du patrimoine. Ce procédé profite à tout le monde : une image citoyenne pour l'entreprise, des fonds additionnels pour les porteurs de projet et un prix raisonnable pour les consommateurs. Les fonds versés par l'entreprise sont déductibles de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60%, dans la limite de 5% de son chiffre d'affaires.

b) Le soutien aux associations œuvrant en faveur du patrimoine

Aujourd'hui, la Fondation du patrimoine travaille de plus en plus avec des associations, dans le but de préserver le patrimoine local.

- La Fédération Patrimoine-Environnement qui propose trois ateliers d'informations sur les enjeux de la sauvegarde du patrimoine,
- La Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France, en faveur de la revue *Sites & Monuments* éditée à 2500 exemplaires par an,
- La Maisons paysannes de France (depuis 2002) pour la mise en place de journées de formation commune pour les bénévoles et les salariés.

⁴ Cf. Partie IV-4-b) sur le mécénat Agno'interPro

c) Les aides accordées à l'insertion et aux métiers du patrimoine

Ces aides se rapportent aux fonds nationaux pour l'insertion professionnelle des publics en difficultés. Ils concernent les espaces protégés ou reconnus au titre de Code de l'Environnement (parc national, réserve naturelle, site classé loi de mai 1930, espace « Natura 2000 », espace classé de protection du biotope, terrain des conservatoires d'espaces naturels,...), les Espaces Naturels Sensibles et les Espaces Remarquables du Littoral et enfin les ZNIEFF de type I et II.

Pour bénéficier de ces aides, des critères de sélection sont mis en œuvre. Il faut entre autre assurer la préservation à long terme des Espaces Naturels Sensibles et de leur biodiversité et garantir la sauvegarde du patrimoine intimement lié à la protection des espèces.

3- Le guide pratique de souscription

La souscription a pour but de susciter l'intérêt de tous pour un bien commun. L'objectif d'une campagne de mobilisation de mécénat est d'atteindre tous les partenaires susceptibles de participer à l'opération, géographiquement proches ou affectivement attachés.

Pour faire vivre ce mécénat, la communication est un atout important tant pour faire connaître le projet en question que pour assurer la visibilité de la Fondation auprès des acteurs.

Pour ce faire, il faut organiser une signature de convention médiatisée avec le Délégué territorial et partager au maximum les dépliants de souscription à la population. Pour ce faire, chaque famille reçoit trois dépliants pour que chaque habitant de la commune puisse faire un don, s'il le souhaite.

Ces dépliants⁵ contiennent notamment la description du monument à préserver et les informations relatives au projet. Puis, il est conseillé de constituer un fichier de potentiels mécènes à démarcher, que ce soit des particuliers ou des entreprises susceptibles de détenir un lien avec le projet et d'être associés à la mobilisation directe ou indirecte de fonds.

Dans le cadre de cette action, des associations et des structures touristiques sont contactés pour devenir des relais à la communication du projet. Ces structures pourront alors mobiliser leur réseau afin de diffuser largement l'information. Tout cela étant effectué, la Fondation peut également contacter et relancer annuellement les donateurs pour récolter plus de dons.

⁵ Cf. annexe : exemple de bon de souscription.

III- Présentation du terrain d'étude :

1- La délégation Midi-Pyrénées de la Fondation du patrimoine

Depuis sa création, la Délégation Régionale Midi-Pyrénées de la Fondation du Patrimoine œuvre techniquement et financièrement pour la sauvegarde, la conservation et la mise en valeur du patrimoine, prioritairement de proximité, localisé sur les huit départements de la région : l'Ariège (09), l'Aveyron (12), Gers (32), la Haute-Garonne (31), les Hautes-Pyrénées (65), le Lot (46), le Tarn (81) et le Tarn-et-Garonne (82).

Composée d'une équipe de plus de vingt-cinq bénévoles couvrant le territoire, la Fondation du Patrimoine intervient en Midi-Pyrénées sous la direction de Monsieur Bernard CASSAGNET, Délégué Régional. L'équipe régionale est également constituée de Patrick TANGUY, Délégué Régional d'Honneur, de Pierre SARRAT, Délégué Régional Adjoint et de Thomas SUN, Délégué en charge du mécénat. Deux chargés de mission salariés, Rémi PAULIN et Alexandre TAHON, coordonnent et assurent le développement ainsi que la gestion administrative et financière de la Délégation Régionale Midi-Pyrénées. Les délégués départementaux bénévoles s'investissent sur leur département respectif et effectuent la gestion et le développement de leur Délégation Départementale. Par ailleurs, ils sont disponibles pour délivrer des renseignements ayant trait à la restauration patrimoniale, et d'accompagner les porteurs de projets dans la constitution de dossiers de demande d'aide auprès de la Fondation du Patrimoine.

Depuis 2009, la Fondation du patrimoine a soutenu 98 projets dans 21 régions de France métropolitaine et 2 d'Outre-Mer. Cela représente, au total, plus de 4,8 millions d'euros de travaux engagés en faveur du patrimoine naturel. Si sur le territoire national ce volet commence à prendre de l'ampleur, en Midi-Pyrénées, il est tout nouveau. En effet, il n'y a eu que deux dossiers patrimoine naturel signés et un en cours avec la LPO Aveyron depuis 2009 dans la région.

Afin d'initier une mise en réseau des acteurs Midi-Pyrénéen au profit de la sauvegarde du patrimoine naturel, il faut aboutir au mieux à des partenariats sur un projet en rapport avec les objectifs de la structure. De même, pour qu'un patrimoine naturel soit valorisé par le label de la Fondation, il lui faut réunir quelques caractéristiques, notamment le fait que le monument en question doit être obligatoirement géré par des associations. C'est seulement après que vient l'identification des patrimoines bâti, à l'intérieur de ces espaces naturels, qui sont susceptibles d'être valoriser.

2- De l'échelon local à l'échelon national ?

Pour mener à bien ses actions, la Fondation du patrimoine travaille en étroite collaboration avec les acteurs institutionnels et consulaires, publics (Pays, Communautés de Communes, communes), entrepreneuriaux, associatifs mais aussi les privés (particuliers) favorisant la restauration et la valorisation du patrimoine bâti, mobilier et naturel.

Voici une liste, non exhaustif, montrant les relations durables que peut avoir la Fondation en Midi-Pyrénées.

✱ Les organismes institutionnels :

- la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC),
- les huit Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) et Conservateurs des Antiquités et Objets d'Art (CAOA),
- la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL),
- le Conseil Régional Midi-Pyrénées,
- les Conseils Généraux de l'Ariège, de l'Aveyron, de la Haute-Garonne et du Tarn,
- les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)

✱ Organismes consulaires :

- la Fédération Régionale du Bâtiment (FFB Midi-Pyrénées),
- les Fédérations Françaises du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Ariège (FBTP 09), de l'Aveyron (FBTP 12), de la Haute-Garonne (FBTP 31), des Hautes-Pyrénées (FBTP 65), du Lot (FBTP 46) et du Tarn (FBTP 81),
- la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat (CRMA)
- les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège (CMA 09), du Lot (CMA 46) et du Tarn (CMA 81),
- la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment de Tarn et Garonne (CAPEB 82)

✱ Structures entrepreneuriales :

- | | |
|---------------------------|--------------------------------|
| - Groupe Pierre FABRE, | - GBMP (31), |
| - Banque Courtois, | - SARL VINCENT (46), |
| - CEMEX, COLAS Sud-Ouest, | - CHEVRIN-GELI SAS (11 et 31), |

- SARL SOPRIBAT (12),
- SA CHARLES ET MOUYSET (12),
- Ateliers DRUILHET (12),
- SA VERMOREL (12),
- SEVIGNE TP (12),
- SERVANT CONSTRUCTION (12),
- Banque Populaire Occitane
- etc.

✱ Structures associatives (départementales, régionales et nationales) :

- Maisons Paysannes de France,
- La Sauvegarde de l'Art Français,
- La Demeure Historique,
- Vieilles Maisons Françaises,
- Association des Moulins du Quercy Lot - Tarn et Garonne...

Ces différentes structures offrent un soutien considérable à la Délégation Régionale Midi-Pyrénées mais aussi aux huit délégations départementales de la Fondation. Ils contribuent à la réalisation des actions en faveur de la préservation des multiples patrimoines Midi-Pyrénéen et français en général.

IV- Etude de cas : Les projets en cours

1- Méthodologie, objectifs et missions

Pour mener à bien les projets en rapport avec le patrimoine naturel, la Fondation tente de satisfaire trois objectifs.

Premièrement, il faut réhabiliter les espaces naturels fragiles. Pour cela, il faut mettre en valeur l'ensemble du territoire en question en effectuant des travaux de rafraîchissement de l'espace (débroussaillage, dépressage⁶, ...), mais aussi en restaurant des sentiers de promenade, par exemple, et/ou des belvédères favorisant le point de vue et la perspective sur le terrain. Le but est de supprimer ou limiter au maximum les accès sauvages sur le sentier. De plus, il faut restaurer les étangs importants de la Reserve, afin de protéger les espèces animales et végétales qui y vivent. En effet, ces espaces sont souvent des habitats d'espèces rares ou menacées qui méritent d'être préservés.

Deuxièmement, il faut développer la connaissance des espaces naturels. Cela consiste à améliorer la vision que le public a du site. Il est alors question ici de créer des sentiers de découverte, installer des observatoires pour favoriser le point de vue et aménager les sentiers de découvertes déjà existants pour qu'ils soient plus accessibles.

Enfin, il est important de soutenir la restauration du bâti dans ces sites naturels, pour transmettre et préserver l'histoire de ce patrimoine naturel. Ces patrimoines bâtis peuvent être des écluses à poissons, des digues, des fermes, des gîtes à chauves-souris, etc.

Durant mon stage, j'ai travaillé principalement sur la question de la sauvegarde de ces patrimoines bâtis étroitement liés au patrimoine naturel. La Fondation a donc mis en place une méthode spécifique, pour optimiser le temps au maximum afin de respecter les délais de candidature imposés par le siège. En effet, elle demande aux maîtres d'ouvrage (généralement les communes concernées) d'envoyer tous les documents en leur possession qui sont susceptibles d'aider à la conception des demandes de subventions et/ou de mécénat. Après réception et lecture de ces documents (convention de souscription, photos de l'édifice à préserver, description du site, devis estimatif des travaux,...), j'ai élaboré des dossiers de demande de souscription, des dossiers de pré-candidature au label de la Fondation du patrimoine et des demandes de mécénat, certains en collaboration avec la LPO Aveyron d'autres en collaboration avec l'association Agno'interPro, dans le but de faire vivre un mécénat. J'explicite ces dossiers dans la partie qui va suivre.

⁶ **Dépressage** : réduction de la densité d'un peuplement arboré (ex : résineux).

2- La Réserve Naturelle Régionale « les coteaux du Fel »

a) La convention de souscription⁷

La convention de souscription est un accord signé, fait au préalable, entre la Fondation de patrimoine et le maître d'ouvrage (généralement les communes) avant tout accord de mécénat et tout projet de restauration. En effet, ce document s'inscrit dans le cadre d'une campagne de souscription qui vise à encourager le mécénat populaire et le mécénat d'entreprise, en faveur de la sauvegarde du patrimoine de proximité. La convention de souscription comprend dix articles important dans la mise en place et le bon fonctionnement d'un partenariat entre la Fondation et le maître d'ouvrage. On y parle :

- d'affectation de dons, qui stipule que tous les fonds recueillis par la souscription iront à un projet bien définis et que si le projet n'aboutit pas, les fonds seront affectés à un autre projet de sauvegarde du patrimoine,
- de communication, où les deux parties s'engagent à respecter leur charte graphique respective, c'est-à-dire que le maître d'ouvrage doit assurer l'impression des bons de souscription, par exemple,
- de modalités comptables, qui concerne les modalités des chèques recueillis et des engagements de la Fondation face aux sommes à reverser au maître d'ouvrage
- de durée de chantier, qui dit que la campagne de souscription commence dès la signature de la convention,
- de relation avec les donateurs, où la Fondation s'engage à remercier par courrier les donateurs et à leur adresser un reçu fiscal,
- des engagements du maître d'ouvrage à informer la Fondation du patrimoine, chaque semestre, de l'état d'avancement du projet en question,
- des autorisations – cession des droits des photographies où le maître d'ouvrage certifie céder gracieusement à la Fondation ses droits de reproduction, sur tous supports, des photographies du projet soutenu,
- des responsabilités de la Fondation qui ne pourra être engagé pour tout accident ou sinistre éventuels et stipule que le maître d'ouvrage prendra toutes les assurances nécessaires.

⁷ Voir modèle en annexe.

b) La demande de subvention

La demande de subvention est réalisée dans le but de solliciter des fonds d'intervention en faveur du patrimoine naturel. Plusieurs actions peuvent être soutenues par cette demande :

- les travaux de réhabilitation d'espaces naturels
- les aménagements susceptibles de faciliter la reproduction d'espèces animales ou végétales menacées
- la création de sentiers de découverte ou d'observatoires dans des réserves naturelles
- les curages d'étangs ou de marais pour éviter l'envasement ou l'eutrophisation
- la consolidation de berges de rivières ou d'étangs
- la préservation de mares et tourbières de marais

Ce dossier comporte toutes les informations à propos du patrimoine à valoriser ainsi que tout ce qui concerne le site dans lequel il s'inscrit : appartenance à un Espace Naturel Sensible, une Réserve Naturelle Régionale, une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, réseau Natura 2000,... Le document comporte alors une description précise et complète du site en question ainsi que des renseignements concernant les maîtres d'ouvrage et/ou les gestionnaires – qui sont les bénéficiaires de la subvention. Enfin, le dossier détaillera tous les travaux envisagés par le projet qui découle du plan de gestion de la Réserve Naturelle. (cf. Annexe).

La Réserve Naturelle Régionale « les coteaux du Fel » se situe sur la commune du Fel dans le Nord du département d'Aveyron, en région Midi-Pyrénées. La commune du Fel est délimitée par le département du Cantal à l'Ouest, la vallée du Lot au Sud et jouxte la commune d'Entraygues-sur-Truyère à l'Est. Elle est située en rive droite de la rivière Lot. La Réserve se trouve à l'Est du village de Fel, en contrebas de la route départementale. Elle englobe les lieux-dits La Viole (extrême nord) et le hameau du Mas, les deux versants qui enserrant le ruisseau de Portez et descend jusqu'aux rives du Lot jusqu'aux lieux-dits La Pelissère, Racouneau et Pléneroque.

Créée en février 2011 par la commission permanente de la région Midi-Pyrénées, la RNR possède une très forte valeur patrimoniale et englobe près de 80ha repartis sur 112 parcelles. C'est la première RNR classée en Aveyron.

La Réserve concerne deux ZNIEFF de type I : « pentes boisées de Banroques » et « Rivière Lot (partie Aveyron) » et une ZNIEFF de type II : « vallée du Lot (partie Aveyron) ».

C'est en 2003 que naît la volonté de créer cette Reserve Naturelle lorsque plusieurs propriétaires privés de la commune du Fel ont souhaité s'engager dans un projet de classement de leurs propriétés, pour protéger notamment le Lézard ocellé, dont je reparlerais plus tard. La LPO Aveyron est un partenaire important dans l'élaboration de cette demande au terme de plusieurs années d'échanges et de concertation.

La totalité du site est intégré dans le zonage Natura 2000 de la ZPS⁸ « Gorges de la Truyère » et borde le périmètre de la ZSC⁹ « Haute vallée du Lot entre Espalion et Saint Laurent d'Olt et Gorges de la Truyère, basse vallée du Lot et le Goul », où seule la rivière Lot est considérée à cet endroit.

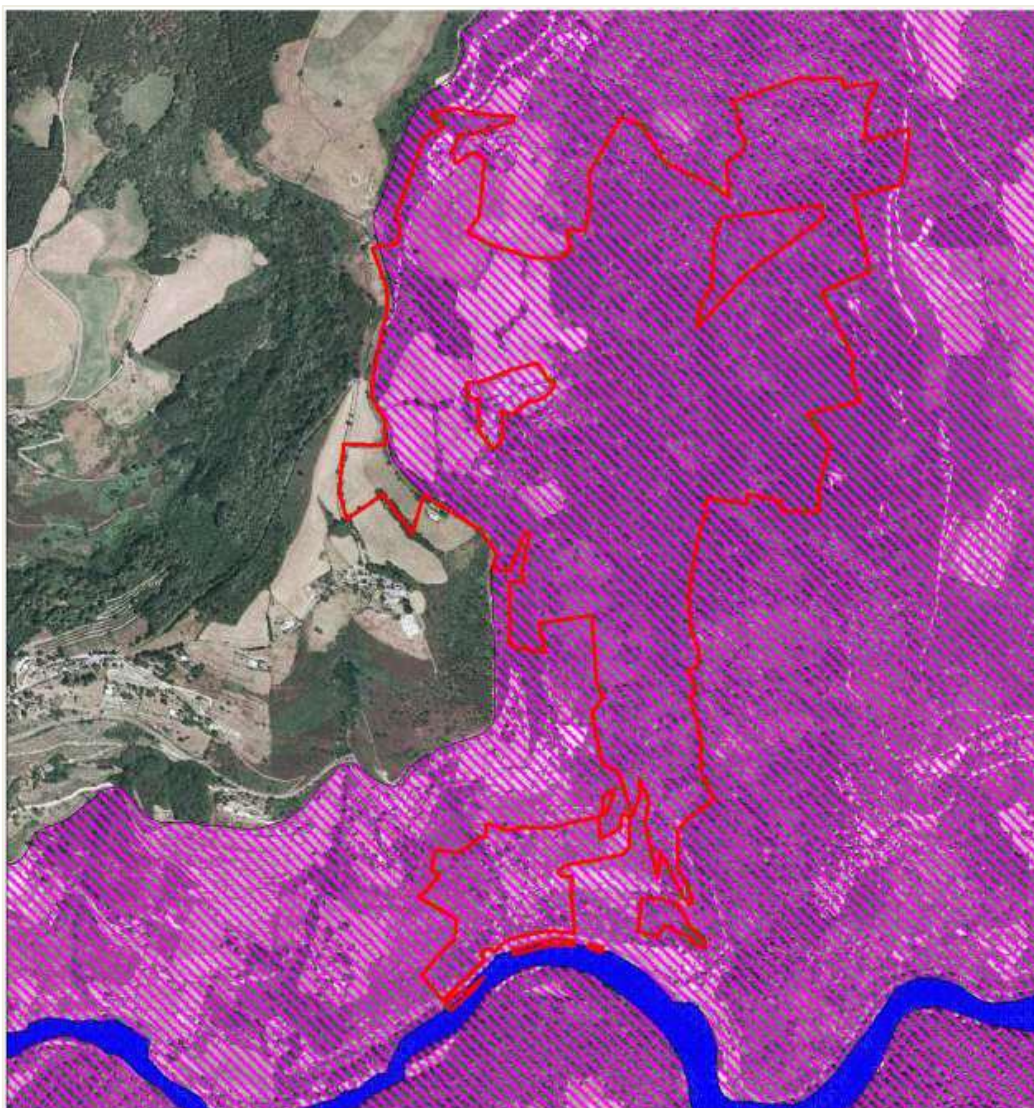


Figure 3 Carte du périmètre de la RNR et des zonages Natura 2000

⁸ ZPS : Zone de Protection Spéciale créées en application de la directive européenne 79/409/CEE (plus connue sous le nom directive oiseaux) relative à la conservation des oiseaux sauvages.

⁹ ZSC : Zone Spéciale de Conservation, vise à préserver les espèces et habitats naturels d'intérêts communautaires d'après la Directive Habitats de 1992.

On recense deux catégories d'habitats distinctes sur ce site : les milieux boisés (forêts de feuillus spontanés et boisement résineux artificiels), qui couvrent la plus grande partie du site, et les milieux « ouverts » (landes, pelouses et prairies). 282 espèces de végétaux, 112 espèces de champignons et 461 espèces de faune sont recensées sur le site. 86 espèces présentant un intérêt patrimonial ont été identifiées sur la RNR, dont 18 à une forte valeur patrimoniale. La richesse en espèces est assez remarquable et reflète cette diversité d'habitats. En effet, cette mosaïque d'habitats permet aux espèces de trouver des conditions d'existence favorables pour leur alimentation voire même de leur reproduction. On trouve donc sur la Réserve des espèces appartenant à un grand nombre de groupes taxonomiques. Certains oiseaux (Pic noir, Milan royal, Pie grièche écorcheur,...) et des chauves-souris, par exemple, s'y reproduisent. Certaines espèces sont indicatrices de l'état leur milieu comme le Lézard ocellé pour les milieux ouverts ou les amphibiens pour les mares.

3- Le projet de restauration de Lébade dans la Réserve Naturelle Régionale « les Coteaux du Fel »

Dans le cadre du plan de gestion courant jusqu'à 2020, il est prévu de mener des restaurations du patrimoine culturel/bâti en complément des missions de valorisation du patrimoine naturel. Sur la Réserve Naturelle Régionale « les Coteaux du Fel », ces travaux de restauration sont importantes pour valoriser l'espace. Il y a notamment la restauration d'un sécadou, d'une levade, mais aussi la reprise de murets en pierre sèche le long du sentier et la restauration d'un muret dans un talweg. La restauration de la lébade, dans cette RNR fait l'objet de la demande de souscription de 2016.

a) La fiche synthèse de candidature

Localisation du projet :

NOM DU SITE : Réserve Naturelle Régionale « les Coteaux du Fel »

REGION : Midi-Pyrénées

DEPARTEMENT : Aveyron (12)

COMMUNE : le Fel

ADRESSE : lieu-dit La Viole (extrême nord) et hameau du Mas, deux versants qui enserrent le ruisseau de Portez qui descend de la rivière Lot jusqu'aux lieux-dits La Pelissère, Racouneau et Pléneroque.

Porteur de projet :

NOM : Ligue de Protection des Oiseaux de l'Aveyron (LPO 12)

NOM ET FONCTION du référent en charge du projet : Leslie Campourcy – conservatrice de la RNR

ADRESSE : 10 RUE DES COQUELICOTS – 12850 ONET LE CHATEAU

TELEPHONE: 05 65 42 94 48

E-MAIL: leslie.campourcy@lpo.fr

Maître d'ouvrage :

NOM : Yannick DELMAS

FONCTION : Bâtitteur en Pierres Sèches

ADRESSE : 7 RUE DE LA PARRO – 12600 MUR DE BARREZ

TELEPHONE : 06 81 64 72 20

E-MAIL: yandelmas@free.fr

Descriptif des partenaires / Contexte et historique :

Sur le périmètre du site, 13 points d'eau de différents types sont présents : 7 mares permanentes, 4 mares temporaires et 2 anciennes mares asséchées aujourd'hui. Les mares de la Réserve Naturelle constituent un enjeu important pour la trame bleue. Cette dernière est représentée par un réseau écologique et paysager, constitué de cours d'eau et de zones humides qui doivent former une continuité nécessaire au déplacement de certains organismes et à la survie de populations comme celles des amphibiens. Ces mares représentent également un enjeu socio-culturel important du fait de l'histoire de leur utilisation et de leur conservation. Au total, 282 espèces de végétaux, 112 espèces de champignons et 461 espèces de faune sont recensées sur le site. 86 espèces présentant un intérêt patrimonial ont été identifiées sur la RNR. 18 d'entre elles présentent une forte valeur patrimoniale. La richesse en espèces est assez remarquable et reflète la diversité d'habitats dans cette Réserve Naturelle. Certaines espèces sont indicatrices de l'état leur milieu comme le « lézard ocellé » pour les milieux ouverts ou les amphibiens pour les mares.

A ce jour, le projet a comme partenaire financier la Région Midi-Pyrénées. Pour les travaux de sauvegarde et de réhabilitation de la lèbade et de restauration des murets de pierres sèches, le Maître d'Ouvrage fait appel à un prestataire local, bâtisseur en pierre sèche, pour un travail qui demande une connaissance du territoire et un savoir-faire qui permettent de garder l'authenticité de la lèbade.

Projet proposé / Enjeux :

Sur le territoire de la RNR, le patrimoine bâti est étroitement lié au patrimoine naturel. Il témoigne d'une interrelation entre le mode de vie des êtres vivants et de l'environnement naturel. La lèbade, ouvrage hydraulique romain utilisé pour l'irrigation des cultures, s'est surtout perpétuée dans la région cévenole et est donc exceptionnelle dans la commune du Fel. De l'eau de rivière était amenée par un petit conduit construit de pierre jusqu'aux cultures. Beaucoup ont aujourd'hui disparu ou sont peu visibles à cause de leur état de dégradation. Néanmoins, cet ouvrage est précieux dans son utilisation : il sert notamment à irriguer d'anciens pâturages avec les eaux du ruisseau Portez.

La remise en eau de la lèbade et la restauration des murets en pierres sèches représentent une opportunité pour le « lézard ocellé » qui pourrait ainsi se servir du muret comme abri, et pour la salamandre, présente dans la forêt voisine, du courant aquatique comme territoire de ponte. La préservation de ce patrimoine rural, dont fait partie la lèbade, contribue à la sauvegarde de l'identité du territoire. Visible depuis le chemin PR 14 emprunté par les marcheurs au sein de la Réserve Naturelle, la réhabilitation de cette lèbade contribuerait à faire vivre ce patrimoine à la fois culturel et paysager dans le respect de la biodiversité.

Calendrier prévisionnel des travaux ou de l'action :

Nature des travaux: Ensemble de travaux au sein de la Réserve Naturelle Régionale du Fel

- 1- réhabilitation d'une levade
- 2- reprise de murets en pierre sèche le long du sentier
- 3- reprise d'une partie d'un muret dans un talweg

Nota : la restauration d'un sécadou sur ce site fait l'objet d'un Label privé AIF 2016.

Plan de financement prévisionnel :

Année	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Temps humain	5j bénévole		5j bénévole	5j bénévole	5j bénévole	20j bénévole
Coût estimé	3 000 € prestation 350 € bénévole		1 400 € prestation 350 € bénévole	15 000 € prestation 350 € bénévole	8 750 € prestation 350 € bénévole	29 550 €
Maître d'ouvrage	Yannick DELMAS					
Partenaires	Propriétaires, bénévoles de la LPO Aveyron, Association Trait d'Union					

Fonds sollicités :

Opérations		Priorité	Année					Estimation coût	Réalisation	
			2015	2016	2017	2018	2019			
Restaurer des éléments du patrimoine culturel	Murets en pierre sèche	3	3 350 €		1 750 €			5 100 €	Prestataire	
	Lébade						9 100 €	9 100 €		
								TOTAL	14 200 €	
								Reste à réaliser	10 850 €	

Avis de la délégation régionale Midi-Pyrénées :

Avis très favorable en faveur de ce programme projeté de sauvegarde et de remise en fonction d'un patrimoine bâti intimement lié à l'entretien d'un milieu naturel sensible. De plus, le sérieux et le professionnalisme des maîtres d'ouvrage et d'œuvre ont déjà été vérifiés lors de la précédente opération patrimoniale menée sur cette Réserve Naturelle, qui a fait l'objet d'un premier soutien en 2015 de la Fondation du patrimoine au titre de ce fonds national.

b) La demande de subvention

Pour ce deuxième projet en collaboration avec la LPO Aveyron, la demande de subvention à fait face à une mise à jour de sa version 2015. Les travaux qui seront effectués dans cette partie s'inscriront dans le cadre de la restauration d'une Lébade dans la Réserve Naturelle « les coteaux du Fel ». J'ai alors construit ce nouveau dossier en intégrant les nouvelles exigences, à savoir : plus de cartes, plus de photos, et en suivant le nouveau modèle de demande de subvention (cf. annexe).

La RNR « les coteaux du Fel » s'inscrit dans le plan de gestion de 2015 – 2019 de la LPO Aveyron. Ce plan tient en compte trois parties distinctes :

- La section A « Diagnostic de la Réserve » présente une synthèse des données acquises depuis la création de la Réserve mais aussi avant son classement. Elle permet de montrer l'état du patrimoine et son fonctionnement

- La section B « Gestion de la Réserve naturelle » constitue le plan de gestion à proprement parler. On y trouve les objectifs de la gestion et les opérations à réaliser
- La section C « Évaluation de la gestion et nouvelle version du plan » indique comment doit être réalisée l'évaluation annuelle et quinquennale du site.

La demande de subvention pour le projet Lébade se présente comme suit :

Localisation de la Reserve :

NOM DU SITE : Reserve Naturelle Régionale « les Coteaux du Fel »

REGION : Midi-Pyrénées

DEPARTEMENT : Aveyron (12)

COMMUNE : le Fel

ADRESSE : lieu-dit La Viole (extrême nord), hameau du Mas, deux versants qui enserrant le ruisseau de Portez et descend jusqu'aux rives du Lot jusqu'aux lieux-dits La Pelissère, Racouneau et Pléneroque.

APPARTENANCE A UN ESPACE NATUREL PROTEGE (*parc national, réserve naturelle classée, site classé loi de mai 1930, site « Natura 2000 », espace classé de protection du biotope, espace naturel remarquable du littoral, espace naturel sensible, etc.*) **ET/OU A UNE ZNIEFF** de types I et/ou II :

RESERVE NATURELLE REGIONALE : La Réserve s'étend sur 77 hectares 57 ares 16 centiares (selon le cadastre) répartis sur 112 parcelles, ce qui représente 3 % de la surface communale.

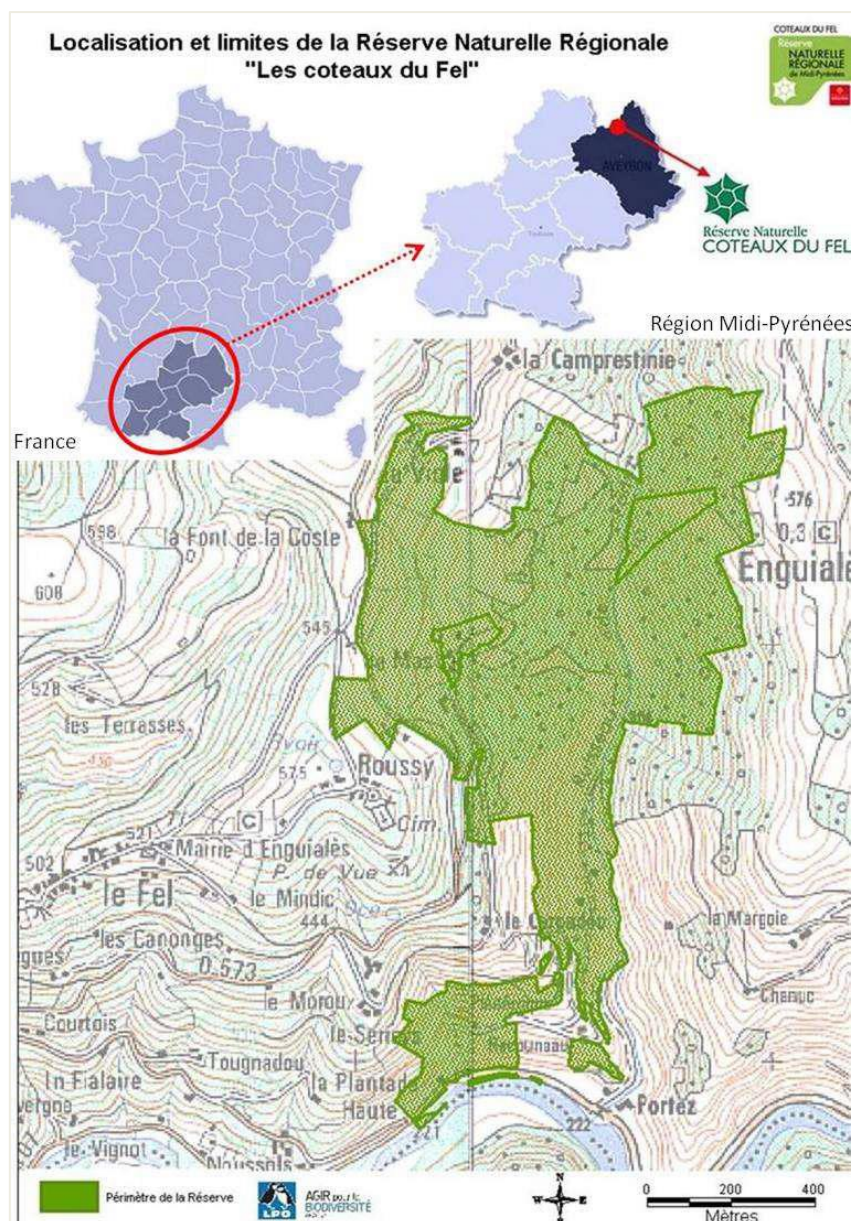


Figure 4 Carte de localisation et de limites de la RNR "Les coteaux du Fel"
 SOURCE : Demande de subvention, Fondation du patrimoine (2015)

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique :

La Réserve est concernée par les ZNIEFF suivantes :

- n° Z1PZ0937 de type I « Pentes boisées de Banroques » : décrite en 2010, elle s'étend sur 377 ha où 3 lichens déterminants ont été recensés, 2 espèces de mammifères (Loutre d'Europe et Petit Rhinolophe), 2 espèces d'oiseaux (Milan royal et Pic mar), 1 espèce de reptile (Lézard ocellé) et 3 espèces d'amphibiens,
- n° Z1PZ0881 de type I « Rivière Lot (partie Aveyron) » : créée en 1988, elle a fait l'objet d'une révision en 2010. Elle s'étend sur 2 550 ha et prend en considération la partie aveyronnaise de l'hydrosystème « Lot ». Elle a été définie en fonction de la répartition de 34 espèces de faune,

de flore, de lichens et de champignons, mais aussi en termes de continuité écologique et fonctionnelle,

- n° Z1PZ2324 de type II « Vallée du Lot (partie Aveyron) » : décrite en 2010, elle s'étend sur près de 19 240 ha où les limites du site correspondent aux principaux versants pouvant avoir une influence sur la rivière Lot. Elle a été définie en fonction de la présence de 78 espèces de faune, de flore, de lichens et de champignons.

Le Réseau Natura 2000 :

La RNR est intégrée dans deux sites Natura 2000 :

- la ZPS « Gorges de la Truyère » n°FR7312013 qui a été désignée pour la présence et la reproduction de 13 espèces d'oiseaux dont 12 sont inscrites à l'Annexe 1 de la DO. Ces gorges constituent en outre un axe de migration important pour de nombreuses espèces d'oiseaux et notamment pour les rapaces et les grands voiliers. La LPO Aveyron a participé à l'élaboration du DOCOB avec l'ADASEA et l'ONF (2008-2010) et est l'animateur du site depuis 2011,
- la ZSC « Haute vallée du Lot entre Espalion et Saint Laurent d'Olt et Gorges de la Truyère, basse vallée du Lot et le Goul » n°FR 7300874 qui a été désignée par la présence de 5 habitats et 2 espèces faunistiques (dont la Loutre d'Europe) inscrites aux annexes de la DHFF. L'ADASEA de l'Aveyron a réalisé le DOCOB de ce site (2008-2010) et en est l'animateur depuis 2011.

Parc naturel régional de l'Aubrac :

En 2007, un projet de création de Parc naturel régional en Aubrac réparti sur 3 départements (Aveyron, Cantal, Lozère), 3 régions (Midi-Pyrénées, Auvergne, Languedoc-Roussillon) et 82 communes a vu le jour.

Né d'une volonté de préserver une région rurale de moyenne montagne possédant un patrimoine écologique, culturel, historique et paysager encore bien préservé, ce parc a abouti à la création d'un Syndicat mixte de préfiguration de PNR de l'Aubrac.

Le périmètre d'étude initial intégrait la RNR des « coteaux du Fel » mais en 2014 la commune du Fel n'a pas été retenue dans le périmètre définitif. Cependant, les limites du parc sont proches et Le Fel s'est vu proposer le statut de « commune associée ». A ce jour, la commune en a fait la demande.

En 2014, ce projet est encore en phase d'élaboration et la charte est en cours de réalisation.

NOM ET COORDONNEES DU PROPRIETAIRE ACTUEL :

6 hectares et 44 ares attenants au site ont été achetés par M. et Mme Rapin, propriétaires majoritaires sur le site. En tout, il y a 7 propriétaires privés.

NOM : RAPIN JEAN-LOUIS ET SUZETTE

ADRESSE : LE MAS – 12140 LE FEL

TELEPHONE : 05 65 44 57 96

E-MAIL : jeanlouis.rapin@nordnet.fr

NOM : NICOLAU FERNAND

ADRESSE : LE PELISSIERE – 12140 LE FEL

TELEPHONE : 05 65 48 51 97

E-MAIL : allonico@wanadoo.fr

NOM : PICKERING DAVE

ADRESSE : RACOUNEAU – 12140 LE FEL (maison secondaire)

TELEPHONE :

E-MAIL: davpick@hotmail.fr**MAITRE D'OUVRAGE / GESTIONNAIRE (BENEFICIAIRE DE L'AIDE FINANCIERE)**

NOM : LPO Aveyron

NOM ET FONCTION du référent en charge du projet : Leslie Campourcy – conservatrice de la RNR

ADRESSE : 10 RUE DES COQUELICOTS – 12850 ONET LE CHATEAU

TELEPHONE: 05 65 42 94 48

E-MAIL: leslie.campourcy@lpo.fr**DESCRIPTION DU SITE ET INTERET PATRIMONIAL :**

Notamment : histoire, environnement du site, richesse de la biodiversité présente, etc.

La RNR « les coteaux du Fel » se situe sur la commune du Fel dans le nord du département de l'Aveyron, en région Midi-Pyrénées. La commune du Fel est délimitée par le département du Cantal à l'Ouest, la vallée du Lot au Sud et jouxte la commune d'Entraygues-sur-Truyère à l'Est. Elle est située en rive droite de la rivière Lot. La Réserve se trouve à l'Est du village de Fel, en contrebas de la route départementale. Elle englobe le lieu-dit La Viole (extrême nord), le hameau du Mas et les deux versants qui enserrant le ruisseau de Portez et descend jusqu'aux rives du Lot jusqu'aux lieux-dits La Pelissère, Racouneau et Pléneroque.

Climat :

Le nord du département de l'Aveyron est soumis à de fortes influences climatiques continentales et montagnardes. Les températures moyennes sont d'environ 12,8°C.

Les précipitations annuelles sont relativement importantes (1 130 mm/an en moyenne) mais elles sont irrégulièrement réparties selon les saisons.

Eau :

La zone hydrographique traversée est la suivante « le Lot du confluent de la Truyère au confluent de la Daze (O780) ».

Le site englobe un cours d'eau qui le traverse du nord au sud : le ruisseau du Portez. Ce cours d'eau prend sa source à proximité du hameau les Logues bas sur la commune du Fel et se déverse dans les eaux du Lot, 3,5 km en contrebas. Il est classé en très bon état par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du code de l'Environnement.

Le ruisseau du Portez est classé en catégorie piscicole. Cette catégorie correspond à des eaux dans lesquelles vivent principalement des poissons de type Salmonidés (Truite, Saumon, etc.).



Figure 5 le Ruisseau du Portez, traversant la Réserve du Nord au Sud
SOURCE : LPO Aveyron

Pour les cours d'eau classés en première catégorie piscicole, les travaux, sauf cas d'extrême urgence, doivent être programmés en dehors de la période de reproduction des salmonidés et d'émergence des juvéniles qui s'étale du 1er novembre au 31 mars.

Plusieurs sources existent dans la Réserve et des captages ont été installés pour l'acheminement de l'eau de source jusqu'à certaines maisons : deux au Mas, un sur Pléneroque et un sur Racouneau. Les impacts sur les milieux aquatiques étant faibles voire inexistantes, et les prélèvements inférieurs à 1000 m³, ces captages sont conformes à la réglementation.

Géologie :

La Réserve est caractérisée par un fort relief créant un ubac et un adret marqués qui encadrent le vallon où se trouve le ruisseau du portez. Sur les pentes les plus fortes, les sols sont très superficiels et les schistes affleurent à de nombreux endroits. On trouve également quelques petits

affleurements de granite sur Plénérque. Sur les boisements en pentes douces, le sol est souvent profond. Enfin, aux abords du ruisseau du Portez les sols sont généralement bien alimentés en eau et relativement riches chimiquement.

Le peuplement végétal acidophile, représenté entre autre par la bruyère, le genêt à balai et le châtaignier nous indique un substrat acide.

Habitats naturels :

Le territoire de la Réserve présente 12 types de formations végétales regroupées en 2 grandes catégories :

- Des milieux boisés (forêts de feuillus spontanés et boisements résineux artificiels, faciès de reconquête forestière et vergers),
- Des milieux « ouverts » (landes, pelouses et prairies).

Ces formations végétales peuvent être rattachées à 10 types d'habitats dont 4 d'intérêts communautaires.

Faciès observés	Superficie sur le site (ha)	Type d'habitat	Code Natura 2000	Nom du type d'habitat d'intérêt communautaire	Valeur patrimoniale
Chênaie ou Chênaie – châtaigneraie acidiphile mésophile	36,42	Hêtraies atlantiques acidiphiles ?	9120-2	Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx	B (assez forte)
Chênaie pédonculée boulaie	11,29				
Lande à Callune et Genêt	0,24	Landes subatlantiques à genêt et callune	4030	Landes sèches	B (assez forte)

Pelouse rocailleuse à fétuque d'Auvergne	1,65	Pelouses calcaréo-siliceuses de l'Europe centrale	6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (Festuco-Brometalia)	B (assez forte)
Prairie mésophile de fauche du Brachypodio-Centaureion nemoralis	13,66	Prairies atlantiques à fourrages	6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude	A (forte)

Réseau de mares :

Sur le périmètre du site, 13 points d'eau de différents types sont présents :

- 7 mares permanentes,
- 4 mares temporaires qui s'assèchent rapidement au cours du printemps ou de l'été,
- 2 anciennes mares, asséchées aujourd'hui.

Les mares de la Réserve constituent également un enjeu important pour la trame bleue. Cette dernière est représentée par un réseau écologique et paysager constitué de cours d'eau et de zones humides qui doivent former une continuité nécessaire au déplacement de certains organismes et à la survie de populations comme celles des amphibiens.

Outre l'intérêt de ce réseau de points d'eau pour les habitats d'espèces, ces mares représentent un enjeu socio-culturel important du fait de leur historique d'utilisation et de conservation.

Les espèces végétales et animales :

Au total, 282 espèces de végétaux, 112 espèces de champignons et 461 espèces de faune sont recensées sur le site. 86 espèces présentant un intérêt patrimonial ont été identifiées sur la RNR. 18 d'entre elles présentent une forte valeur patrimoniale.

La richesse en espèces est assez remarquable et reflète la diversité d'habitats. En effet, le site est composé d'une mosaïque d'habitats qui permet aux espèces de trouver des conditions d'existence favorables pour leur alimentation voire leur reproduction. On trouve donc sur la Réserve des espèces appartenant à un grand nombre de groupes taxonomiques. Certains oiseaux (Pic mar, Pic noir, Milan royal, Pie grièche écorcheur,...) et des chauves-souris, par exemple, s'y reproduisent.

Certaines espèces sont indicatrices de l'état leur milieu comme le Lézard ocellé pour les milieux ouverts ou les amphibiens pour les mares.

Patrimoine culturel :

Parmi le patrimoine culturel, paysager et historique sur la Réserve on retrouve les éléments suivants :

- le patrimoine bâti : des granges, des « sécadous » (séchoirs à châtaignes), et des anciens fours à pain. La présence de ce bâti revêt un intérêt particulier car ils sont des gîtes pour les chiroptères et des lieux de reproduction de certaines espèces d'oiseaux telles que les hirondelles,
- les murets en pierre sèche : ils sont présents sur l'ensemble du site et chaque propriétaire en possède sur sa propriété. L'inventaire de murets n'est pas exhaustif car certains sont parfois enfouis sous les broussailles de certaines parcelles,
- les mares qui sont le lieu de reproduction des amphibiens et de plusieurs espèces d'insectes comme les odonates,
- les lébades qui sont d'anciens canaux d'irrigation en pierre.

ETAT ACTUEL DU SITE :

Notamment : risque de dégradation, de disparition ; existence d'aménagements antérieurs ayant porté atteinte à la qualité du site, etc.

Sur le site, certaines mares ont été créées il y a de nombreuses années pour alimenter en eau les jardins, abreuver le bétail ou encore arroser les pâtures en aval.

Quelques-unes ont fait l'objet d'une restauration par les propriétaires. Elles ont d'abord été curées et la vase mise de côté. Un liner a été installé pour imperméabiliser le fond puis la vase a été mise pardessus. L'alimentation en eau a ensuite été restaurée pour remplir les mares. Les travaux d'entretien et de restauration ont été effectués systématiquement en novembre pour avoir le moins d'impacts possible sur les populations de faune et de flore.

De manière générale et en termes de conservation de l'espèce, 3 menaces majeures sont mises en avant dans les différentes études menées :

- La fermeture des milieux
- L'intensification des pratiques agricoles qui diminuent les ressources alimentaires
- La destruction directe par les prédateurs (chiens et chats) ou par collision routière

Au cours des dernières décennies, les paysages du Fel ont connu de nombreuses transformations liées à la modernisation des pratiques et à la déprise agricole. Une désaffectation des parcelles présentant le plus de contraintes d'exploitation au profit du plateau s'est traduite par la réorganisation des terres cultivées. De même, les pratiques traditionnelles d'élevage ont été majoritairement délaissées (3 des 4 exploitations d'élevages caprins de la commune ont leurs bêtes en stabulation) mais un berger continu de faire pâturer ces chèvres dans le secteur d'Enguiales.

D'anciens séchoirs à châtaignes, les « sécadous », témoignent encore d'une activité de culture de la châtaigne, elle aussi quasiment disparue. A cela s'est ajoutée la disparition des petites exploitations. La vigne a longtemps été la base de l'économie du Fel. Son vignoble a compté jusqu'à 320 hectares.

La commune a été touchée de plein fouet par l'exode rural et la déprise agricole, amorcés par la crise du phylloxéra au XIXe siècle. Sur le périmètre de la Réserve, en raison de la déprise agricole, la forêt a gagné du terrain ces dernières années, notamment à l'ouest du ruisseau du Portez et sur la partie sud du site, au niveau des hameaux de la Pélissière, Racouneau et Pléneroque. Ce phénomène est illustré par les photos aériennes ci-après qui montrent l'évolution des paysages entre 1948 et 2012.

4- Le Parc Naturel Régional des Grands Causses : les demandes de mécénat de l'Aveyron

Le PNR des Grands Causses est un Parc Naturel Régional créé en 1995. Il s'étend sur plus de 320 000 ha, délimité au Nord par 97 communes de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et au sud par le département de l'Aveyron. C'est le troisième parc le plus grand de France après celui des Volcans d'Auvergne et celui de Corse. Tout au long de mon stage et dans ce rapport, je me suis intéressée à la partie Aveyronnaise de ce PNR pour élaborer des demandes de mécénat et des demandes de souscription¹⁰, que j'ai reprise tels que je les avais rédigés.

a) Projet de restauration de la Grange du Castel d'Alzac à Saint-Jean d'Alcapiès

DESIGNATION ET ADRESSE DE L'EDIFICE :

Nom de l'édifice, de l'objet ou de l'espace naturel : CASTEL D'ALCAZAC

Région : MIDI-PYRENEES

Département : AVEYRON

Canton : SAINT-AFFRIQUE

Commune : SAINT JEAN D'ALCAPIES

Adresse : CASTEL CREMAT – 12250 SAINT JEAN D'ALCAPIES

APPARTENANCE A UNE ZONE PARTICULIERE (PNR, ZPPAUP, OPAH, Pôle d'Economie du Patrimoine, Pays d'accueil Touristique, Ville ou Pays d'Art et d'Histoire, etc...) :

Parc National Régional Des Grands Causses.

NOM ET COORDONNEES DU PROPRIETAIRE ACTUEL :

Veillez préciser le nom et les coordonnées du maître d'ouvrage dans le cas où ce ne serait pas le propriétaire.

Nom : COMMUNE DE SAINT JEAN D'ALCAPIES

Nom du représentant légal et fonction: JEROME ROUVE, MAIRE

Adresse : MAIRIE 12250 SAINT JEAN D'ALCAPIES

N° téléphone : 06 08 21 40 85

E-mail : rouve.j@orange.fr

¹⁰ Demande de subvention, demande de mécénat et demande de souscription : voir modèles en annexe.

NOMBRE D'HABITANTS DANS LA COMMUNE : 250 HABITANTS

CET EDIFICE EST-IL PROTEGE PAR L'ÉTAT AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES :

- ☐ OUI SI C'EST LE CAS, EST-IL : ☐ INSCRIT A L'INVENTAIRE SUPPLEMENTAIRE
☐ CLASSE MONUMENT HISTORIQUE
☒ NON

DESCRIPTION DE L'EDIFICE ET INTERET PATRIMONIAL :

Notamment : époque de construction, qualité de la construction, les matériaux, histoire, qualité et pittoresque du bâti ou de l'espace naturel environnant...

Saint Jean d'Alcapiès est un village situé dans le sud Aveyron, à 5kms de roquefort, dans le Parc Régional des Grands Causses, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le château d'Alzac, surplombant la commune, construit au XVème siècle, était la résidence des seigneurs de Solages de Saint Jean d'Alcapiès. Les biens de la famille furent dispersés le 7 octobre 1795, au titre de la vente des Biens Nationaux. Le château, qui avait été incendié dans la nuit du 14 au 15 août 1656, a été rénové au XVIIème siècle pour être utilisé depuis comme ferme agricole.

Propriété depuis 2015 de la commune, les habitants du village ont plébiscité lors d'une consultation citoyenne, la rénovation de la salle voutée adossée au château. Ancienne grange agricole pour le stockage du foin et de la paille, construite en pierres locales sur les vestiges de la 4^{ème} tour circulaire du château, cette salle de 150 m2 en arc de pierre en plein cintre sera transformée en salle communale, destinée à la mise en valeur de produits locaux autour de l'élevage ovin et de la production de roquefort, de l'accueil de stages, concerts et expositions culturelles pour la mise en valeur du patrimoine caussenard.

ETAT ACTUEL DE L'EDIFICE :

Notamment : risque de dégradation, de disparition ; existence d'aménagements antérieurs ayant porté atteinte à la qualité de l'immeuble

Le Castel d'Alcazac est un monument important de par son histoire et son architecture. Néanmoins, des éléments sont à rénover entièrement comme le gros œuvre, le second œuvre, le chauffage, l'électricité, la plomberie, la charpente et la toiture. Aujourd'hui, il existe des fuites en toiture, le sol est en terre brute et il n'y a aucune menuiserie. La rénovation et la restauration de ses assainissements sont alors primordiales pour la sauvegarde de ce patrimoine.

AFFECTATION FUTURE DE L'EDIFICE :

Projet d'animation, de promotion ou de mise en valeur

Le projet a pour objectif de transformer cette ancienne grange voutée en une salle communale pour les associations. Ainsi, la sauvegarde de cette bâtisse contribuera à la mise en valeur de produits locaux autour de l'élevage ovin et de la production du roquefort. De plus, le volet touristique est culturel sera également mis en avant par le biais de manifestations culturelles telles que des expositions d'art (peinture, dessin, sculpture), des concerts, des stages de musique, de dance ou encore de dessin. La possibilité de location pour des événements privés est envisageable en délocalisant de festivals locaux ou en entretenant des partenariats. En effet, il y a un projet qui se met en place à proximité pour la création de cinq gites touristiques.

UNE ASSOCIATION EST-ELLE IMPLIQUEE DANS L'OPERATION ?

Si oui, indiquer le nom et l'adresse

ASSOCIATION DES AMIS DE CASTEL CREMAT

MAIRIE

12250 SAINT JEAN D'ALCAPIES

PRESIDENT : JEAN-LUC TAILLEFER

06.30.79.34.93 CJTAILLEFER@ORANGE.FR

NOM ET COORDONNEES DU MAITRE D'ŒUVRE RESPONSABLE DES TRAVAUX :

E.B ARCHI

ERIC BERTRAND ARCHITECTE

LES MEZAILLADES

12400 VERSOLS ET LAPEYRE

05.65.49.03.90

DESCRIPTION DES TRAVAUX ENVISAGES :

La rénovation totale avec conservation des arcs en pierre :

- Démolition
- Gros œuvre : décaissement, dallage intérieur en pierre, murs intérieurs
- Charpente avec faux plafond bois
- Ravalement extérieur
- Menuiseries extérieure et intérieures
- Plâtrerie isolation
- Electricité ventilation
- Plomberie sanitaire
- Chauffage central bois déchiqueté

DATE PREVISIONNELLE DU DEBUT DES TRAVAUX / DUREE PREVUE :

DATE PREVISIONNELLE DU DEBUT DES TRAVAUX : DES VOTRE REPONSE.

DUREE PREVISIONNELLE : 18 MOIS

COUT ESTIMATIF DES TRAVAUX**174319.48 € HORS TAXES****PLAN DE FINANCEMENT**

* Propriétaire :

54 319.48€ €

* Subventions publiques sollicitées (même non encore obtenues)

Préciser l'origine et le montant des subventions demandées

CONSEIL GENERAL : 60 000.00 €

* Autres financements :

(Préciser l'origine et le montant du financement)

PRET CREDIT AGRICOLE : 60 000.00 €**TOTAL 174 319.48 € HORS TAXES****b) Projet de restauration et de remise en valeur du moulin à vent de Pousthomy****DESIGNATION ET ADRESSE DE L'EDIFICE :**

Nom de l'édifice, de l'objet ou de l'espace naturel : MOULIN A VENT

Région : LANGUEDOC – ROUSSILLON MIDI-PYRENEES

Département : AVEYRON

Canton : RANCE ET ROUGIERS

Commune : POUSTHOMY

Adresse : LE BOURG – 12380 POUSTHOMY

APPARTENANCE A UNE ZONE PARTICULIERE (PNR, ZPPAUP, OPAH, Pôle d'Economie du Patrimoine, Pays d'accueil Touristique, Ville ou Pays d'Art et d'Histoire, etc...) :

Parc National Régional Des Grands Causses.

NOM ET COORDONNEES DU PROPRIETAIRE ACTUEL :

Veillez préciser le nom et les coordonnées du maître d'ouvrage dans le cas où ce ne serait pas le propriétaire.

Nom : COMMUNE DE POUSTHOMY

Nom du représentant légal et fonction: VILLENEUVE SEBASTIEN

Adresse : LE BOURG – 12 380 POUSTHOMY

N° téléphone : 05 65 99 65 01

E-mail : mairie.pousthomy@orange.fr

NOMBRE D'HABITANTS DANS LA COMMUNE : 216 HABITANTS

CET EDIFICE EST-IL PROTEGE PAR L'ETAT AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES :

☐ **OUI** SI C'EST LE CAS, EST-IL :☐ INSCRIT A L'INVENTAIRE SUPPLEMENTAIRE☐ CLASSE MONUMENT HISTORIQUE

■ NON

DESCRIPTION DE L'EDIFICE ET INTERET PATRIMONIAL :

Notamment : époque de construction, qualité de la construction, les matériaux, histoire, qualité et pittoresque du bâti ou de l'espace naturel environnant...

Porte d'entrée sud du village auquel il fait face, le moulin à vent de Pousthomy est considéré comme l'emblème de la commune, selon les habitants. Certaines associations emploient même son image sur leur tee-shirt.

Le moulin est situé en bordure d'une départementale sur un terrain communal enherbé et ombragé ou son disposé des jeux pour enfants, des tables de pique-nique et la copie de l'une de nos 2 statues menhirs.

ETAT ACTUEL DE L'EDIFICE :

Notamment : risque de dégradation, de disparition ; existence d'aménagements antérieurs ayant porté atteinte à la qualité de l'immeuble

Le moulin possède un enjeu considérable à la valorisation du patrimoine local. Or, actuellement en très mauvais état, la toiture en lauze de pays s'effondre et un crépi grossi au ciment gris recouvre sa face ouest. De plus, le jambage cassé du linteau de la porte le fragilise. La rénovation et la conservation du moulin est alors urgente.

AFFECTATION FUTURE DE L'EDIFICE :

Projet d'animation, de promotion ou de mise en valeur

Le moulin offre une attractivité touristique certaine. Il est le reflet de l'histoire locale. C'est pour cela qu'à l'intérieur, il serait intéressant d'exposer des panneaux sur la vie et l'histoire de la commune : statue menhirs, brebis, vignes, ...

UNE ASSOCIATION EST-ELLE IMPLIQUEE DANS L'OPERATION ?

Si oui, indiquer le nom et l'adresse

NON

NOM ET COORDONNEES DU MAITRE D'ŒUVRE RESPONSABLE DES TRAVAUX :

Nom : COMMUNE DE POUSTHOMY

Nom du représentant légal et fonction: VILLENEUVE SEBASTIEN

Adresse : LE BOURG – 12 380 POUSTHOMY

N° téléphone : 05 65 99 65 01

E-mail : mairie.pousthomy@orange.fr

DESCRIPTION DES TRAVAUX ENVISAGES :

La réfection du bâtiment a été prévue avec le souci de garder ce dernier « dans son jus ». Le bâti en pierre sera conservé, un crépi à la chaux fouetté au genêt remplacera celui au ciment gris pour

protéger l'édifice des intempéries. La toiture sera reprise en lauze et toutes les boiseries à refaire seront traités avec des bois de récupérations pour garder le style ancien conformément à ceux qui avait été discuté avec Mr Louis CAUSSE, architecte des Bâtiments de France en poste à Rodez qui avait été associé au projet dès le début.

DATE PREVISIONNELLE DU DEBUT DES TRAVAUX / DUREE PREVUE :

La date prévisionnelle du début des travaux est estimée en AOÛT 2016, pour une durée de 6 mois.

COUT ESTIMATIF DES TRAVAUX

TOTAL : 47 635.00 € HORS TAXES

PLAN DE FINANCEMENT

✱ Propriétaire :

20 605.00 €

✱ Subventions publiques sollicitées (même non encore obtenues)

Préciser l'origine et le montant des subventions demandées

ETAT DETR : **11 250 €**

CONSEIL DEPARTEMENTAL : **10 000 €**

CONSEIL REGIONAL : **5 780 €**

TOTAL 47 635.00 € HORS TAXES

AUTRES COMMENTAIRES EVENTUELS :

A proximité immédiate du moulin, se trouve une ligne EDF HTA qui va être déposée et enfouie par ERDF en attente avec la commune afin de ne plus dénaturer le site.

5- Moulin – manège, Noria et Aqueduc de Camarès

a) La demande de souscription

La demande de souscription se fait dans le de récolter des fonds pour un projet particulier dans le but de restaurer, valoriser et sauvegarder un patrimoine. Pour le cas de la noria et de l'aqueduc de Camarès, la demande a été lancée en Août 2016. Voici alors la structuration de ce dossier :

Nom et coordonnées du propriétaire actuel :

Nom : COMMUNE DE CAMARES

Nom du représentant légal et fonction: JACQUES BERNAT, MAIRE

Adresse : 11 Grand Rue, 12360 Camarès

N° Téléphone : 05 65 98 15 20

E-Mail : mairie.camares@wanadoo.fr

Récupération de la TVA via le FCTVA : ☐ Oui ☒ Non

Nom et coordonnées du maître d'ouvrage :

(Rubrique à compléter seulement si la maîtrise d'ouvrage n'est pas assurée par le propriétaire)

Nom : commune de Camarès

Nom du représentant légal et fonction : Jacques Bernat, maire

Adresse : 11 Grand Rue, 12360 Camarès

N° Téléphone : 05 65 98 15 20

E-Mail : mairie.camares@wanadoo.fr

Désignation et adresse de l'édifice, de l'objet ou de l'espace naturel:

Nom de l'édifice, de l'objet ou de l'espace naturel : **noria et son moulin – manège, aqueduc**

Région : Midi-Pyrénées

Département : aveyron (12)

Canton : Causses-Rougiers

Commune : Camarès

Adresse : entre rue du Barry et la rivière

APPARTENANCE A UNE ZONE PARTICULIERE (*Parc Naturel Régional (PNR), Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), Pôle d'Economie du Patrimoine, Pays d'accueil Touristique, Ville ou Pays d'Art et d'Histoire, ...*) :

Ce projet se situe dans le Parc Naturel Régional des Grands Causses.

Nombre d'habitants dans la commune : 986 habitants.

Description de l'édifice, de l'objet ou de l'espace naturel et intérêt patrimonial :

Notamment : histoire, nature des matériaux, qualité et caractère pittoresque du bâti ou de l'espace naturel environnant...

La noria et l'aqueduc ont été repérés comme des patrimoines à sauvegarder et à valoriser dans un document de juin 2008 réalisé par le PNR des Grands Causses, intitulé « diagnostic et proposition de valorisation des patrimoines naturel et bâti liés à l'eau sur le bassin versant de la Sorgues et du Dourdou ». Ainsi, ces deux éléments patrimoniaux pourraient servir d'itinéraires de découverte à l'échelle de ce bassin versant, mais aussi plus largement à celle de l'Aveyron méridional. Ces rares vestiges, associés à d'autres tels que les canaux de Montaut, l'aqueduc de Vabres, les moulins de la vallée de Grauzon, la manufacture de Lapeyre, la centrale électrique de Cinzelles... pourraient aussi contribuer à des itinéraires de découverte sur le thème de l'ingénierie hydraulique lié aux industries agro-pastorales.

Le PNR des Grands Causses s'est associé en 2014 à un programme euro-régional « les moulins, un autre regard ». Ce programme initié par le Conseil de Mallorca (Espagne) regroupe 4 régions européennes : Mallorca, Tarragona (Espagne), Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. L'action première consiste à mettre en place « la route des moulins ». Le PNR, maître d'œuvre pour la région Midi-Pyrénées, a sélectionné le moulin manège / noria de Camarès, comme une des étapes de cette route des moulins. Après sauvegarde, restauration et remise en valeur, des présentations relatives à cette ingénierie de l'eau pourraient être ainsi abritées dans le bâtiment de la noria. L'aménagement des circulations douces sur les deux berges du Dourdou en aval du vieux Camarès prévus au PADD du PLU peut aussi profiter de cet espace pour agrémenter les déplacements.

Etat actuel de l'édifice de l'objet ou de l'espace naturel :

Notamment : risque de dégradation, de disparition, existence d'aménagements antérieurs ayant porté atteinte à la qualité du bien, etc.



Le système est constitué d'un moulin abritant la noria d'environ 70 m² d'emprise au sol. Elle s'étend sur deux niveaux. Au-dessous se trouve une écurie qui entoure un puits, constitué d'un tube maçonné de grès à section rectangulaire d'environ 3 mètres sur 2 mètres pour 10 mètres de hauteur. L'étage est accessible par une rampe et abrite la noria, centrée pour développer un rayon de rotation maximum de 3 mètres.



Dans une noria, il y a une chaîne de 40 maillons environ, auxquels sont suspendus 40 augets d'à peu près 12 litres de contenance. Ces augets versent l'eau dans un caisson en zinc qui alimente un tuyau en fonte inclus dans l'épaisseur du plancher.

Un canal implanté sur la limite de propriété, aujourd'hui de 112 mètres de longueur, ramène l'eau jusqu'à la rue du Barry, qui fut l'entrée du bourg au 18^{ème} siècle. Le canal est inclus dans l'épaisseur du mur et traverse les piles des arches. Des gargouilles versaient vers les cultures ou des canaux annexes, aujourd'hui disparus, ainsi que dans un bassin situé à peu près au milieu du réseau.



L'ensemble du site (noria et son moulin-manège, aqueduc) nécessite aujourd'hui un urgent et conséquent programme de conservation et de remise en valeur. En effet, actuellement noyés sous la végétation, les maçonneries ont besoin d'être assainies, rénovées et consolidées pour certaines. Le mécanisme de la noria et de son moulin – manège doit être réhabilité et ainsi valorisé.

Affectation future de l'édifice, de l'objet ou de l'espace naturel :

Projet d'animation, de promotion ou de mise en valeur du bien après restauration

Outre son intérêt patrimonial, le site détient un attrait culturel et touristique certain. En effet, ce monument vernaculaire mérite d'être sauvegardé, restauré puis valorisé afin d'être le témoin de cette période cruciale dans l'émergence de l'activité agro-pastorale. Il est un des nombreux outils qui ponctuent les bassins versants de la Sorgues, du Dourdou et du Gos : chaussées, canaux, norias, moulins, manufactures..., tout particulièrement pour la mise en place d'itinéraires de découverte du patrimoine agricole et industriel (ingénierie hydraulique) de cette partie du Sud Aveyron.

De plus, à ce jour, la commune ne possède aucun accès praticable pour des engins de travaux publics, afin d'accéder aux berges de la rivière Dourdou pour entretenir ce réseau d'assainissement collectif. C'est pour cela que le plan local d'urbanisme en cours de révision prévoit dans son PADD, l'aménagement d'un réseau de circulations douces pour favoriser les liens entre les quartiers de la rive droite et ceux de la rive gauche, en aval du Pont Vieux, au nord du bourg du 19^{ème} siècle.

Une association est-elle impliquée dans l'opération ?

Si c'est le cas, indiquer son nom, son adresse et les coordonnées de son représentant

.....

Nom et coordonnées du maître d'œuvre responsable des travaux :

Atelier chantier d'insertion du Château de Montaignut - 12360 GISSAC

Description des travaux envisagés :

Nature des travaux	Descriptif	Durée	Coûts	Total
Extérieur – Bâtiment principal de la Noria (70m² au sol, 2 niveaux, 5m de hauteur moyenne)	Dévégétalisation complète des murs envahis par le lierre et arbustes	5 jours	2 500 €	9 500 €
	Main d’œuvre : 1 chef d’équipe et 4 manœuvres, 500€/j			
	Echafaudage, 4 façades, environ 150m²		1 500 €	
	Reprise des maçonneries, réfection des joints	7 jours	3 500 €	
Main d’œuvre : 500€/j				

Toiture	Dépose tuiles canals, tôles, main d'œuvre	2 jours	1 000 €	10 500 €
	Nettoyage et traitement de la charpente, des voliges Main d'œuvre : 500€/j	2 jours	1 000 €	
	Xylophène, divers		500 €	
	Toiture : 80 m², pose d'une étanchéité feutre Main d'œuvre et fourniture		1 000 €	
	Pose des tuiles canals neuves, type Gélis, à tenons, dessous de récupération nettoyés et sondées dessus avec fournitures de crochets, scellement en égouts Main d'œuvre : 80m² x 50€/m²		4 000 €	
	Fourniture : 1000 tuiles à tenon x 1,20€ 1 000 tuiles de récupération x 0,80€		1 200 € 800 €	
	Arêtiers et faitage : scellement des tuiles au mortier de chaux		1 000 €	
Salle supérieure de la Noria	Décapage terre battue et chaud, évacuation des déblais Main d'œuvre : 500€/j	2 jours	1 000 €	17 500 €
	Consolidation des solives et plancher, remplacement par bois de chêne ou châtaignier de récupération Main d'œuvre : 500€/j	4 jours	2 000 €	
	Fournitures		500 €	
	Dalle en béton armé ancrée dans un mur sur coffrage perdu avec treillis soudé Main d'œuvre : 500€/j	4 jours	2 000 €	
	Fournitures : béton, fer, divers		1 000 €	

	Reprise maçonnerie et joints à la chaux Main d'œuvre : 500€/j	4 jours	2 000 €	
	Baie ouest : lever béton, consolidation solives Main d'œuvre : 500€/j	2 jours	1 000 €	
	Reprise en maçonnerie mur autour de ka Noria		1 000 €	
	Menuiseries : 4 baies x 1 250€ Porte 2 battants au modèle		2 000 €	
Salle inférieure – expositions	Murs : reprise maçonnerie, réfection de joints, forfait		5 000 €	13 500 €
	Sol : déblaiement et décapage Main d'œuvre : 500€/j	2 jours	1 000 €	
	Dalle de béton à réaliser comme salle supérieure		3 000 €	
	Menuiserie : une fenêtre nord une porte d'entrée au modèle		1 500 € 3 000 €	
Mécanisme Noria – conservation des vestiges retrouvés	Reprise dans béton sol du tuyau enterré amenant l'eau au canal Main d'œuvre et fournitures		1 500 €	17 700 €
	Accès à la cuve rectangulaire bâtie en pierres de grès : dégagement à la main de la porte basse du puits de pompage Main d'œuvre : 500€/j		1 000 €	
	Déblaiement du puits de pompage jusqu'à la nappe, déblais évalué à 6 m³		2 000 €	
	Mécanisme de la Noria : dégrippage, démontage et réfection de pièces, déblocage, divers, évaluation		11 000 €	

	Augets : confection d'environ 35 augets manquants ou dégradés en bois sur modèle, 35 x 60€		2 100 €	
Mur du canal avec ses arches – environ 110 ml	Dévégétalisation de l'ensemble, nettoyage, forfait		3 000 €	19 000 €
	Reprise de maçonnerie dégradée, jointoyage Main d'œuvre : 500€/jour	10 jours	5 000 €	
	Reprise du conduit en tuiles : démontage de certaines tuiles, changement, scellement Main d'œuvre : 500€/j	20 jours	10 000 €	
	Rebouchage en maçonnerie des arches ouvertes		1 000 €	
Rampes d'accès aménagées pour personnes à mobilité réduite	Depuis la route : rampe à construire le long de la propriété Est : construction du mur de soutènement 18 m ³ x 500€/m ³		9 000 €	25 000 €
	Remblaiement		1 000 €	
	Sol en béton lavé		5 000 €	
	Accès à la salle de la Noria : prolongement de la rampe pour pente adéquat autour de 3%, construction d'un seuil maçonnerie en pierre, divers remblaiement		10 000 €	

Calendrier prévisionnel des travaux

Date prévisionnelle du début des travaux :

Durée prévisionnelle :

(Cette partie sera à compléter par la commune lorsque le document lui sera retourné pour vérification).

Coût global des travaux : 112 700 euros hors taxes

(HT pour les collectivités, TTC pour les associations)

b) Le dossier de demande de Mécénat Agno'interPro



Le mécénat AGNO'INTERPRO est un groupement de producteurs d'Agneaux Lacaune qui réalise des dons à la Fondation du patrimoine chaque année. Ce partenariat a commencé en 2008 pour valoriser l'image de ces agneaux ainsi que le patrimoine pastoral qui les entoure. Ce mécène a pour objectif de soutenir financièrement des opérations de

restauration, de rénovation et de sauvegarde de patrimoine. Comme on l'a vu précédemment dans le rapport, le mécénat et le commerce peuvent s'associer à travers le « produit partage ». C'est dans ce cadre que ce mécénat s'inscrit. L'association Agno'interPro permet à ses partenaires d'accroître leur notoriété tout en récoltant des fonds additionnels à son profit. En effet, le partenariat avec une association permet aux entreprises de promouvoir une image citoyenne au cœur de sa commune en favorisant les achats solidaires pour les consommateurs. Il est donc question ici d'agropastoralisme. A ce jour, la gestion des fonds de l'association à la Fondation se fait à l'échelle interrégionale.

Pour l'élaboration du dossier de demande de subvention au titre de mécénat interrégional Agno'interPro, la Fondation du patrimoine demande aux communes voulant souscrire de faire parvenir impérativement quelques documents :

- Un dossier préalable dûment complété et signé par le porteur de projet
- Un descriptif détaillé du projet
- Des devis complets ou estimatifs détaillés d'architecte
- Un plan de financement faisant apparaître le montant de mécénat sollicité
- Un courrier du maître d'ouvrage validant le projet et son plan de financement
- Un calendrier prévisionnel (date de début et fin de travaux)
- Des photos numériques de bonne qualité

Ce dossier de mécénat présente les mêmes informations, ou presque, que ceux fournis dans la demande de souscription. (Voir modèle en Annexe).

CONCLUSION

Depuis 2009, le volet patrimoine naturel n'a cessé de prendre de l'ampleur tant au niveau national que régional de la Fondation du patrimoine. En effet, depuis sa création, la Fondation a soutenu près de 100 projets, dans 24 régions dont les Antilles, la Guyane et Mayotte.

Ce stage avait pour but principal de montrer que la Fondation du patrimoine est en mesure de valoriser à la fois le patrimoine naturel et le patrimoine bâti étroitement lié à ce dernier. Mon travail s'est alors basé sur cela, notamment en construisant des dossiers de candidature au mécénat Agno'interPro, une candidature avec une demande de subvention pour la LPO Aveyron. Tous ces dossiers s'inscrivent dans les démarches de souscription de l'année 2016, et visent donc à encourager le mécénat en faveur de la sauvegarde, la restauration et la mise en valeur du patrimoine non protégé de proximité.

La Fondation du patrimoine, par l'intermédiaire de son délégué régional et des bénévoles, participe à des inaugurations lorsque les projets de restauration auxquels elle a contribué s'achèvent. Ces relations publiques sont effectuées dans le but d'agrandir le réseau de mécènes de la Délégation régionale par le biais des rencontres avec les différents acteurs pouvant s'intéresser aux actions et projets futures de la Fondation. Dans cette même logique de communication, nous avons participé à une exposition photo à l'espace EDF Bazacle, à Toulouse, pour exposer les divers monuments et édifices sauvegardés et restaurés par la Fondation du patrimoine. J'ai aidé à l'organisation et au suivi de cette exposition Régionale de promotion du patrimoine bâti, qui a eu lieu du 19 Juillet au 4 Septembre 2016.

Toutes ses actions contribuent à faire vivre un mécénat au patrimoine naturel, et m'ont permis d'en savoir plus sur ce volet. Effectivement, le mécénat est un des piliers qui contribuent à la réussite de la Fondation dans la sauvegarde du patrimoine local. De plus, cela permet à la Délégation de se faire un nom auprès de ces adhérents.

Ce stage m'a formé à l'animation de mécénats dédiés au patrimoine naturel et pastoral en zones protégées (PNR et Reserve Naturelle) et m'a appris à collaborer avec divers porteurs de projets, notamment les collectivités territoriales et les associations telles que la LPO Aveyron. De plus, ma participation à la gestion administrative et comptable de la Délégation régionale, m'a permis de me confronter aux réalités du monde du travail.

V- Bibliographie

- Fondation du patrimoine. [En ligne]. <https://www.fondation-patrimoine.org/fr/midi-pyrenees-16>
 - Fondation du patrimoine. Demande d'aide financière fonds d'intervention en faveur du patrimoine naturel (2016) [En ligne].
- Accès : <https://www.fondation-patrimoine.org/read/0/actualites/documents/dossier-de-demande-de-subvention-patrimoine-naturel1923.pdf>
- Fondation du patrimoine, Guide pratique de souscription [En ligne].
- Accès : <https://www.fondation-patrimoine.org/read/4/cms/documents/guide-pratique-animer-une-campagne-de-souscription-aout-20121176.pdf>
- Fondation du patrimoine, « *Un engagement fort au service de la biodiversité et des espaces naturels* ». [En ligne].
- https://www.fondation-patrimoine.org/read/0/actualites/documents/fdp-doc_agirfaveurpatrimoinenaturel1491.pdf
- UNESCO, Organisation des Nation unies pour l'éducation, la science et la culture. « *Patrimoine* », rubrique indicateur UNESCO de la culture pour le développement [En ligne].
- Accès : <http://fr.unesco.org>. Consulté le 05 Juillet 2016.
- Les cafés géographiques, rédigé par Daniel OSTER. « *Patrimoine et patrimonialisation, de l'objet à la relation* », 11 décembre 2015. [En ligne]. <http://cafe-geo.net/patrimoine-et-patrimonialisation-de-lobjet-a-la-relation/>. Consulté le 05 Juillet 2016.
 - Les cafés géographiques, rédigé par Vincent VESCHAMBRE. « *Le processus de patrimonialisation : revalorisation, appropriation et marquage de l'espace* », 2 novembre 2007. [En ligne]. <http://cafe-geo.net/wp-content/uploads/processus-patrimonialisation.pdf>. Consulté le 06 Juillet 2016.
 - MEP, la relation patrimoine développement, Michel VERNIERES, « *Patrimoine, patrimonialisation, développement local: un essai de synthèse interdisciplinaire* », 16 novembre 2011. [En ligne].
- [http://www.gemdev.org/publications/patrimoine/MEP%20Patrimoine%20et%20d%E9veloppement%20\(01\)%20intro.pdf](http://www.gemdev.org/publications/patrimoine/MEP%20Patrimoine%20et%20d%E9veloppement%20(01)%20intro.pdf)
- Texte législatifs et réglementaires, « *Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, version consolidée au 05 juillet 2016* ». [En ligne]. Consulté le 29 Juin 2016.
- <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000315319>
- Eau France, les espaces naturels protégés, « *Natura 2000 (ZSC-ZPS)* », [En ligne].
- <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/reglementation/espaces-naturels-proteges/natura-2000-zsc-zps-0>

VI- Annexes

1. Organisation journalière du stage
2. Modèle de demande de subvention
3. Modèle de demande de mécénat
4. Exemple de bon de souscription
5. Modèle de convention de souscription

ANNEXE 1. Organisation journalière :

04/07/2016 : documentation

- ✓ Rapport annuel 2015
- ✓ Guide pratique de souscription
- ✓ Compte rendu d'exécution – RNR « les coteaux du Fel »

05/07/2016

- ✓ Dossier de demande de subvention : fonds d'intervention en faveur du patrimoine naturel
Comparaison du dossier de 2015 et 2016 + analyse
- ✓ Réunion : Agence de l'eau Adour – Garonne, en vue d'un partenariat
Rencontre avec Dominique TEISER, représentant titulaire du personnel à l'Agence de l'eau.
- ✓ Administratifs et comptabilité de la Fondation (chèques, courriers,...)

06/07/2016

- ✓ Rendez-vous avec Léa Sébastien (GEODE), tuteur de stage, de 11h30 à 13h.
- ✓ Dossier de demande de subvention : fonds d'intervention en faveur du patrimoine naturel
- ✓ Elaboration de la Fiche de synthèse candidature pour la LPO Aveyron

07/07/2016

- ✓ Avancement du rapport
- ✓ Administratifs et comptabilité de la Fondation (chèques, courriers,...)

08/07/2016

- ✓ Avancement du rapport

11/07/2016

- ✓ Travail sur le dossier de Lébade (LPO Aveyron)

12/07/2016 :

- ✓ Suite de la rédaction du dossier de demande de subvention LPO Aveyron

13/07/2016

- ✓ Elaboration de la fiche de synthèse candidature

18/07/2016

- ✓ Préparation de l'exposition photo à l'EDF Bazacle à l'occasion des 20 ans de la fondation du Patrimoine

19/07/2016

- ✓ Documentation, suite de l'élaboration de la fiche synthèse candidature du projet Lébade.
- ✓ Expo EDF Bazacle

20/07/2016

- ✓ Rédaction du rapport de stage

25/07/2016

- ✓ Rédaction du rapport de stage

26/07/2016 – 31/07/2016

- ✓ Alexandre TAHON (maître de stage) en déplacement, pas de stage.

01/08/2016

- ✓ Expo EDF Bazacle

08/08/2016

- ✓ Mise à jour de la liste d'Adhésion des communes en 2016
- ✓ Bon de souscription
- ✓ Début de la rédaction de la demande de subvention : Norias et Aqueduc

09/08/2016

- ✓ Mise à jour des coordonnées de chaque commune de chaque département de la région Midi-Pyrénées : le TARN

10/08/2016 à 12/08/2016

- ✓ Suite mise à jour des coordonnées de chaque commune de chaque département de la région Midi-Pyrénées

15/08/2016 à 19/08/2016

- ✓ Rédaction demande de souscription : « Moulin – manège, Noria et Aqueduc de Camarès » et sa demande de Mécénat Agno'interPro

22/08/2016

- ✓ Rédaction demande de mécénat pour le moulin à vent de Pousthomy dans l'Aveyron

23/08/16 à 26/08/16

- ✓ Rédaction demande de mécénat pour la Grange Castel d'Alzac à Saint Jean d'Alcapiès, dans l'Aveyron
- ✓ Bilan du stage avec Remi PAULIN, l'un des chargés de missions de la Fondation.

ANNEXE 2. Modèle de demande de subvention :



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION FONDS D'INTERVENTION EN FAVEUR DU PATRIMOINE NATUREL

Type d'actions soutenues : *Travaux de réhabilitation d'espaces naturels, aménagements susceptibles de faciliter la reproduction d'espèces animales ou végétales menacées, curage d'étangs ou de marais pour éviter l'envasement ou l'eutrophisation, consolidation de berges de rivières ou d'étangs, préservation de mares et tourbières de marais, etc.*

PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT POUR L'INSTRUCTION DE VOTRE DOSSIER :

- ▶ Les devis correspondant à l'ensemble des travaux à réaliser ;
- ▶ 1 jeu de photographies numériques de bonne qualité du site et/ou des ouvrages à restaurer (au moins 5 photographies ; sous format .jpg) ;
- ▶ 1 carte de localisation de l'espace naturel concerné, situant les zones de protection ou d'inventaire ;
- ▶ Le plan de gestion de l'espace naturel le cas échéant ;
- ▶ Dans le cas d'une propriété privée de tout ou partie du site : la convention de gestion liant le(s) propriétaire(s) privé(s) et le gestionnaire de l'espace naturel.

N.B. POUR ETRE INSTRUIT LE DOSSIER DEVRA ETRE COMPLET.

NOM DU PROJET

.....

A/ LOCALISATION DE LA RESERVE :

NOM DU SITE :

REGION :

DEPARTEMENT :

COMMUNE :

ADRESSE :

APPARTENANCE A UN ESPACE NATUREL PROTEGE (*parc national, réserve naturelle classée, site classé loi de mai 1930, site « Natura 2000 », espace classé de protection du biotope, espace naturel remarquable du littoral, espace naturel sensible, etc.*)
ET/OU A UNE ZNIEFF de types I et/ou II :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

B/ NOM ET COORDONNEES DU PROPRIETAIRE ACTUEL :

NOM :

NOM DU REPRESENTANT LEGAL ET FONCTION :

ADRESSE :

N° TELEPHONE :

E-MAIL :

C/ MAITRE D'OUVRAGE / GESTIONNAIRE (BENEFICIAIRE DE L'AIDE FINANCIERE) :

NOM :

NOM DU REPRESENTANT LEGAL ET FONCTION :

ADRESSE :

N° TELEPHONE :

E-MAIL :

RECUPERATION DE LA TVA VIA LE FCTVA : ☐ OUI ☐ NON

D/ DESCRIPTION DU SITE ET INTERET PATRIMONIAL :

Notamment : histoire, environnement du site, richesse de la biodiversité présente, etc.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

E/ ETAT ACTUEL DE L'ESPACE NATUREL :

Notamment : risque de dégradation, de disparition : existence d'aménagements antérieurs ayant porté atteinte à la qualité du site, etc.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

F/ AIDE(S) ANTERIEURE(S) DE LA FONDATION DU PATRIMOINE :

LE SITE A-T-IL DEJA BENEFICIE D'UNE AIDE DE LA FONDATION DU PATRIMOINE ? OUI ☐ NON ☐

SI OUI :

POUR QUEL(S) PROJET/TRAVAUX ET EN QUELLE(S) ANNEE(S) ?

.....

.....

.....

QUELS SONT LES RESULTATS - POSITIFS ET NEGATIFS - DE CETTE (CES) ACTION(S) ?

Un bilan de cette (ces) opération(s) peut être joint au présent dossier de demande.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

G/ AFFECTATION FUTURE DU SITE (NATURE DU PROJET DE VALORISATION DU SITE) :

Projet d'animation, de promotion ou de mise en valeur

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

H/ UNE ASSOCIATION EST-ELLE IMPLIQUEE DANS L'OPERATION ?

Si tel est le cas, indiquer son nom et son adresse

.....

.....

.....

.....

.....

.....

I/ DESCRIPTION DES TRAVAUX ENVISAGES :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

J/ SUIVI DES TRAVAUX / ENTRETIEN PREVU DU SITE REHABILITE :

Comment ce projet va-t-il être évalué ? (Un compte-rendu d'exécution sur le devenir du Site et ses perspectives d'évolution vous sera demandé à la fin du projet)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

K/ DATE PREVISIONNELLE DU DEBUT DES TRAVAUX / DUREE PREVUE :

.....

.....

.....

.....

L/ COUT ESTIMATIF DES TRAVAUX (DESCRIPTION DES DIFFERENTS POSTES DE DEPENSE)

[illegible]

M/ POSSIBILITE DE CONFIER UNE PARTIE DES TRAVAUX A UNE ENTREPRISE OU ASSOCIATION DE REINSERTION

.....

.....

.....

.....

.....

N/ PLAN DE FINANCEMENT

✱ **Subventions publiques :**

Financier : obtenue :	Montant de l'aide sollicitée :	Montant de l'aide
.....	 €	 €
.....	 €	 €
.....	 €	 €
.....	 €	 €

✱ **Autres financements :**

Financier :	Montant de l'aide sollicitée :	Montant de l'aide obtenue :
.....	 €	 €
.....	 €	 €
.....	 €	 €
.....	 €	 €

✱ **Autofinancement :** €

Montant de l'aide financière sollicitée auprès de la Fondation du patrimoine :
..... €

SI CETTE AIDE EST AFFECTEE A UN OU DES POSTE(S) DE DEPENSE SPECIFIQUE(S), MERCI DE LE PRECISER :

.....
.....
.....
.....
.....

O/ AUTRES COMMENTAIRES EVENTUELS :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

FAIT A, LE.....

SIGNATURE ET CACHET DU MAITRE D'OUVRAGE :



ATTENTION

LES TRAVAUX NE DOIVENT PAS COMMENCER AVANT QUE CE DOSSIER N'AIT RECU UN AVIS FAVORABLE DU COMITE NATIONAL EN FAVEUR DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE NATUREL DE LA FONDATION DU PATRIMOINE.

LES TRAVAUX DOIVENT ETRE EXECUTES SUR LES MÊMES BASES QUE CELLES FIGURANT DANS LES DEVIS SOUMIS A LA FONDATION DU PATRIMOINE.

AVIS DU DELEGUE DE LA FONDATION DU PATRIMOINE EN CHARGE DU SUIVI DU DOSSIER

This image shows a full page of white paper with horizontal dotted lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page, providing a guide for handwriting practice. There are no margins, text, or other markings on the page.

Signature du délégué

ANNEXE 3. Modèle de demande de Mécénat :



DOSSIER DE DEMANDE DE MECENAT

PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT POUR L'INSTRUCTION DE VOTRE DOSSIER :

- ▶ Un dossier préalable dument complété et signé par le porteur de projet
- ▶ Un descriptif détaillé du projet
- ▶ Des devis complets ou estimatifs détaillés d'architecte
- ▶ Un plan de financement faisant apparaître le montant de mécénat sollicité
- ▶ Un courrier du maître d'ouvrage validant le projet et son plan de financement
- ▶ Un calendrier prévisionnel (date de début et fin de travaux)
- ▶ Des photos numériques de bonne qualité

N.B. POUR ETRE INSTRUIT LE DOSSIER DEVRA ETRE COMPLET.

A/ DESIGNATION ET ADRESSE DE L'EDIFICE :

NOM DE L'EDIFICE, DE L'OBJET OU DE L'ESPACE NATUREL :

REGION :

DEPARTEMENT :

CANTON :

COMMUNE :

ADRESSE :

APPARTENANCE A UNE ZONE PARTICULIERE (PNR, ZPPAUP, OPAH, Pôle d'Economie du Patrimoine, Pays d'accueil Touristique, Ville ou Pays d'Art et d'Histoire, etc...) :

.....

B/ NOM ET COORDONNEES DU PROPRIETAIRE ACTUEL :

Veillez préciser le nom et les coordonnées du maître d'ouvrage dans le cas où ce ne serait pas le propriétaire.

NOM :

NOM DU REPRESENTANT LEGAL ET FONCTION:

ADRESSE :

N° TELEPHONE :

E-MAIL :

C/ NOMBRE D'HABITANTS DANS LA COMMUNE :

D/ CET EDIFICE EST-IL PROTEGE PAR L'ETAT AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES :

OUI ☐ SI C'EST LE CAS, EST-IL :

☐ INSCRIT A L'INVENTAIRE SUPPLEMENTAIRE

☐ CLASSE MONUMENT HISTORIQUE

NON ☐

E/ DESCRIPTION DE L'EDIFICE ET INTERET PATRIMONIAL :

Notamment : époque de construction, qualité de la construction, les matériaux, histoire, qualité et pittoresque du bâti ou de l'espace naturel environnant...

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

F/ ETAT ACTUEL DE L'EDIFICE :

Notamment : risque de dégradation, de disparition ; existence d'aménagements antérieurs ayant porté atteinte à la qualité de l'immeuble

.....

.....

.....

.....

.....

G/ AFFECTATION FUTURE DE L'EDIFICE :*Projet d'animation, de promotion ou de mise en valeur*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

H/ UNE ASSOCIATION EST-ELLE IMPLIQUEE DANS L'OPERATION ?*Si oui, indiquer le nom et l'adresse*

.....

.....

I/ NOM ET COORDONNEES DU MAITRE D'ŒUVRE RESPONSABLE DES TRAVAUX :

.....

.....

.....

.....

J/ DESCRIPTION DES TRAVAUX ENVISAGES :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

K/ DATE PREVISIONNELLE DU DEBUT DES TRAVAUX / DUREE PREVUE :

.....

.....

L/ COUT ESTIMATIF DES TRAVAUX**TOTAL :** _____ €

M/ PLAN DE FINANCEMENT

✱ **Propriétaire :** _____ €

✱ **Subventions publiques sollicitées (même non encore obtenues)**
Préciser l'origine et le montant des subventions demandées

_____ €

_____ €

_____ €

_____ €

✱ **Autres financements :**
(Préciser l'origine et le montant du financement)

_____ €

_____ €

TOTAL _____ €

N/ AUTRES COMMENTAIRES EVENTUELS :

FAIT A, LE.....

SIGNATURE ET CACHET DU PROPRIETAIRE :

ATTENTION

LES TRAVAUX NE DOIVENT PAS COMMENCER AVANT QUE CE DOSSIER N'AIT RECU UN AVIS FAVORABLE DU DELEGUE DEPARTEMENTAL DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

LES TRAVAUX DOIVENT ETRE EXECUTES SUR LES MEME BASES QUE CELLES FIGURANT DANS LES DEVIS SOUMIS A LA FONDATION DU PATRIMOINE.



BON DE SOUSCRIPTION – Grange du Castel d'Alzac à SAINT JEAN D'ALCAPIES

Bulletin de don à renvoyer à :

FONDATION DU PATRIMOINE - Délégation Régionale Midi-Pyrénées
11 boulevard des Récollets – 6 B – CS 97802 - 31078 TOULOUSE Cedex 4

Retrouvez cette souscription sur notre site internet : www.fondation-patrimoine.org/43595

☐ **Oui, je fais un don pour aider à la restauration de la grange du Castel d'Alzac à Saint Jean d'Alcapiès (12250)** et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine **dans le cas** de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : « Fondation du Patrimoine – Grange du Castel d'Alzac (12250) »

Mon don est de euros, et je bénéficie d'une réduction d'impôt (la Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2/07/1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18/04/1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés ci-dessous dans les mentions légales), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus).

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable (exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt),
- **OU** de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €) (exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

Pour les entreprises, votre don ouvre droit à une réduction de l'Impôt sur les Sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires Hors Taxes (exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt).

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

☐ de l'Impôt sur le Revenu **OU** ☐ de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune **OU** ☐ de l'Impôt sur les Sociétés

Le reçu fiscal sera établi exclusivement à partir des informations figurant sur le chèque (nom et adresse de l'émetteur).

NOM ou SOCIETE : Adresse :

.....CP Ville :

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire. Toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre ☐. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



En Sud Aveyron, au cœur du Parc Naturel Régional des Grands Causses le village de Saint Jean d'Alcapiès est situé à proximité de Roquefort et de Saint Affrique. Surplombant le village, le château (ou castel) d'Alzac est un édifice bâti au XV^e siècle, à l'architecture de type caussenard. Ce monument était la résidence des seigneurs de Solages, dont les biens furent dispersés le 7 octobre 1795 au titre de la vente des biens nationaux. Ce château, qui avait été incendié dans la nuit du 14 au 15 août 1656, avait été rénové au XVII^e siècle pour être utilisé depuis comme une ferme agricole. Propriété municipale depuis 2015, les habitants de la commune ont plébiscité lors d'une consultation citoyenne, la rénovation de l'ancienne grange agricole adossée au castel. Cette bâtisse, construite en pierres du pays sur les vestiges de la 4^{ème} tour circulaire du château, est constituée d'une salle voûtée, autrefois affectée au stockage du foin et de la paille. Aujourd'hui, cette salle de 150 m² en arcs de pierres en plein cintre sera réhabilitée en salle communale, destinée à la mise en valeur de produits locaux autour de l'élevage ovin et de la production de Roquefort, de l'accueil de stages, concerts et expositions culturelles pour la valorisation du patrimoine caussenard. **Grâce à cette souscription, vous pouvez soutenir cette opération emblématique de restauration de la grange traditionnelle du Castel d'Alzac à Saint Jean d'Alcapiès.**

ANNEXE 5. Modèle de convention de souscription :



Préserveons aujourd'hui l'avenir

CONVENTION DE SOUSCRIPTION

ENTRE :

- « La commune de « », ci-dessous dénommée « maître d'ouvrage », sise « Mairie – ...(adresse).... », représentée par son Maire, Monsieur

ET

- La « Fondation du Patrimoine », ayant son siège social au « 23/25, rue Charles Fourier à Paris (75013) » et représentée par son Délégué Départemental du Tarn, Monsieur François TORTOUIN,

PREAMBULE

Cette convention s'inscrit dans le cadre d'une campagne de souscriptions qui vise à encourager le mécénat populaire et le mécénat d'entreprise en faveur de la sauvegarde du patrimoine de proximité.

Dans ce cadre, les parties ont décidé d'arrêter ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Les parties décident de lancer une campagne de souscription ayant pour objectif de recueillir des fonds dans le but de restaurer le (*projet en question*) de dont la restauration s'élève à 13241,14 Euros Hors Taxes. .

ARTICLE 2 : AFFECTATION DES DONS

Tous les fonds recueillis par la souscription nets des frais de gestion mentionnés à l'article 4, seront affectés à l'objet prévu à l'article 1.

Si le projet de restauration n'aboutissait pas, les parties conviendraient d'affecter l'ensemble des dons à un autre projet de sauvegarde du patrimoine.

ARTICLE 3 : COMMUNICATION

Les actions de communication mises en œuvre autour de l'opération soutenue dans le cadre de la présente convention sont déterminées conjointement par la Fondation du Patrimoine et le maître d'ouvrage.

Les parties s'engagent à respecter leur charte graphique respective. A cette fin, toute utilisation des références (dénomination sociale, marque avec ou sans logo) par l'une ou l'autre des parties sur tout support relatif aux opérations de communication mentionnées ci-dessus devra être précédée de l'obtention d'un « Bon à tirer ».

Le maître d'ouvrage assure, à ses frais, l'impression des dépliants comprenant les bons de souscription pour l'opération. Il définit la maquette ainsi que le contenu de ces documents en accord avec la Fondation du Patrimoine.

ARTICLE 4 : MODALITES COMPTABLES

Les chèques, recueillis par le maître d'ouvrage ou la Fondation du Patrimoine, seront libellés à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – **nom du projet** » et seront encaissés par la Fondation du Patrimoine.

Les donateurs pourront choisir d'effectuer leur don en ligne sur le site internet de la Fondation du Patrimoine.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies, nettes des frais de gestion, en fin de travaux et sur présentation des factures acquittées relatives aux devis présentés initialement. Ces factures devront être certifiées conformes par le Trésor Public.

Les frais de gestion sont évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

ARTICLE 5 : DUREE

La campagne de souscription commence dès la signature de la présente convention.

Les parties peuvent convenir de la clore d'un commun accord mais la souscription prendra automatiquement fin dès lors que les travaux envisagés seront terminés.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, les parties conviendront d'affecter l'excédent collecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine.

Afin de déterminer cet éventuel dépassement, le maître d'ouvrage s'engage à présenter, en fin de travaux, le plan de financement (avec échéancier) et les accords exprès de financement des autres partenaires dans la réalisation de l'opération.

ARTICLE 6 : ABONDEMENT EVENTUEL DE LA COLLECTE

La Fondation du Patrimoine se réserve la possibilité d'abonder la collecte réalisée dans le cadre de la souscription par une subvention directe financée sur ses ressources propres. Cette subvention éventuelle fera l'objet d'une convention spécifique.

ARTICLE 7 : RELATIONS AVEC LES DONATEURS

La Fondation du Patrimoine s'engage à remercier par courrier les donateurs et à leur adresser un reçu fiscal.

La Fondation du Patrimoine transmettra au maître d'ouvrage les coordonnées des donateurs précisant le montant de leur don, exception faite pour les donateurs ayant manifesté leur volonté expresse de conserver l'anonymat. L'utilisation de cette liste par le maître d'ouvrage se limitera exclusivement à l'envoi d'informations relatives à la réalisation de l'opération objet de la présente et de remerciements aux donateurs.

ARTICLE 8 : ENGAGEMENTS DU MAITRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage s'engage à informer chaque semestre LA FONDATION DU PATRIMOINE de l'état d'avancement du projet susmentionné. Le maître d'ouvrage s'engage à mettre en place sur le bâtiment la plaque de la Fondation du Patrimoine.

ARTICLE 9 : AUTORISATION – CESSION DES DROITS DES PHOTOGRAPHIES

Le maître d'ouvrage certifie, par la présente, céder gracieusement à la Fondation du Patrimoine – dans le cadre exclusif de leurs campagnes d'information, de sensibilisation et de communication de leurs interventions pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine – ses droits de reproduction, sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, dans le monde entier et pour une période de 15 ans renouvelable, des photographies du projet soutenu.

Le maître d'ouvrage certifie, par la présente, autoriser les parties à reproduire, publier et diffuser les photographies du projet soutenu dans les conditions visées au premier alinéa.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITE

La responsabilité de la Fondation du Patrimoine ne pourra être engagée pour tout accident ou sinistre ou litige intervenant dans le cadre de la mise en œuvre des opérations qui font l'objet de la présente convention.

Le maître d'ouvrage prendra toutes les assurances et garanties nécessaires à la couverture des risques relatifs à l'opération.